

VICE-RECTORAT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE - INSPECTION PÉDAGOGIQUE D'HISTOIRE-GÉOGRAPHIE

Formation histoire - Dispositif 23A0400047 - Module 16576  
 Comment enseigner la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1977 ?  
 Mercredi 21 juin 2023 - Lycée Dick Ukeiwé

- **7h00-7h30** : accueil des stagiaires et présentation de la journée.
- **7h30-9h00** : « "Faire l'indépendance" en 1946. La sortie de l'indigénat dans son contexte océanien » par l'historien néo-zélandais **Adrian MUCKLE**, Maître de conférence à la Victoria University of Wellington (en distanciel).

Adrian  
MUCKLE




- **9h00-11h00** : « Les évolutions politiques et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1977 » par l'historien calédonien **Olivier HOUDAN**, professeur au collège Louis-Léopold Djiet à Bourail et formateur IFAP-NC (en présentiel).

**11h00-13h00** : pause-déjeuner

- **13h00-14h30** : « Le réveil du nationalisme kanak » par l'historien américain, professeur émérite de l'Université d'Hawaï **David CHAPPELL**, (en présentiel).




David  
CHAPPELL

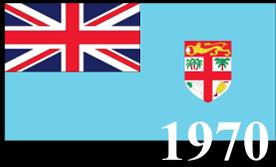
- **14h30-16h00** : travail en groupe à partir d'un corpus documentaire (version pdf sur clé USB) pour des exploitations pédagogiques.
- **16h00-17h30** : « Condition et engagement politique des femmes kanakes » par l'anthropologue française **Christine SALOMON** de l'INSERM (en distanciel).

## Comment enseigner la Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours.

« Les évolutions politiques et institutionnelles de la Nouvelle-Calédonie de 1946 à 1977. »

# **Comment enseigner la Nouvelle-Calédonie de 1946 à nos jours?**

« Les évolutions politiques et institutionnelles  
de la Nouvelle-Calédonie de 1977 à 1989. »



1970



1975



1978



1980



## Vers l'option pour l'indépendance kanak (1975-1981)



### CRÉATION D'UN COMITÉ DE COORDINATION DE L'INDÉPENDANCE KANAK

Le 27 juin 1975 les groupes 1878, ATSAI, CICIOADRI, WAYAGUL et la J.O.C. ainsi que les élus mélanésiens de l'U.C. et de l'U.M.N.C. se sont réunis au domicile du député Roch PIDJOT à la Conception.

Il a été décidé de créer un Comité de Coordination pour l'indépendance Kanak. Le Président est Monsieur ROCH PIDJOT, les membres sont MM. UREGEL, AYAWA, BAILLY, TRONGADJO, WAHUZUE F., WENEHOÛA M., BONE D., SAKILIA S., KOATAIBA E., POAGOUNE E., AYAWA M., BAMBRIDGE L., KAPOA M., BELOUMA G., MONTEAPO G., HARPER M., POEDI, PAITA G., POUYA, NEKARE.

Ce Comité devra travailler, d'une part pour définir les conditions de l'indépendance Kanak, et d'autre part pour préparer la formation d'un parti unique Kanak.

Des tournées d'information sont prévues en brousse. La première a eu lieu, le week-end dernier, dans la région de Yaté.

Les Calédoniens, n°22, du 3 au 9 juillet 1975, p.3.



### COMMUNIQUE

Communiqué à l'issue de la première réunion du 25/6/75 chez le député à la Conception.

Considérant que le gouvernement français n'a pas voulu dialoguer avec les élus Kanaks lors de la dernière mission de l'Assemblée Territoriale à Paris.

Considérant que par cet acte le peuple Kanak a été bafoué une fois de plus par le colonialisme français.

Considérant d'autre part la déclaration de Chirac posant l'alternative : statut actuel rétrograde ou indépendance.

Considérant enfin que le statut actuel aboutira inévitablement à une départementalisation des Kanaks ici présents, les Conseillers Territoriaux, les Kanaks de l'UMNC et de l'UC, les groupes ATSAI, WAYAQUI, CICIOADRY, la JOC, le groupe 1878 apportent leur soutien inconditionnel aux élus Kanaks qui ont interrompu leur participation de la mission à Paris se déclarent à l'unanimité pour l'indépendance Kanak et de ce fait appuient le communiqué du comité central de l'UMNC du 24 juin 1975 chargent leurs élus Territoriaux kanaks pour déposer une motion demandant un référendum sur l'indépendance et enfin envisagent l'envoi d'une délégation Kanak à l'ONU et la création d'un parti unique Kanak.

### SIGNATAIRES :

Le député de la Nouvelle-Calédonie : **ROCK PIDJOT**, le Président de l'Assemblée Territoriale : **UREGEL Yan Céline**, les Conseillers Territoriaux : **PAITA Gabriel, NEMIA Willy, NAHMET Similien, AYAWA Eugène, CHANENE Jean-Marie**, les groupes **ATSAI, CICIOADRI, 1878 JOC (Jeunesse Ouvrière - Chrétienne), TRONGADJO**, **Wahuzue Edouard, POAGOUNE Elie, ATITI Charles GOYETA Denis, SAKILIA Edouard WAHUZUE, KAURIANE, MIDJA Paul, WAHARA W. WAHARA Alzik, F. MONTEAPO : BAMBRIDGE : BAILLY Henri, MALO Harper, WABETE K. KOATAIBA, POIGOUNE Fideiy, Bernadette AYAWA, BOVE Dig, DAOULO, AYAWA Madeleine, NEA Sylvain, GONARI Xavier, POEATI Hermesse, TAOUVAMA Ernest, CHANENE Jean-Baptiste.**

Les Calédoniens, n°22, du 3 au 9 juillet 1975

# 1976

## **Statut STIRN I**

(Loi n°76-1222 du 28 décembre 1976 relative à l'organisation de la Nouvelle-Calédonie et dépendances)

### **EXECUTIF**

Conseil de Gouvernement composé de 6 conseillers présidé par le Haut-Commissaire, assisté d'un secrétaire-général et vice-présidé par un membre de l'Assemblée territoriale.

### **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

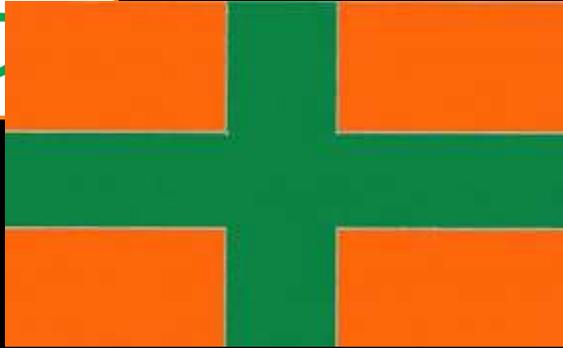
Assemblée territoriale

### **DECENTRALISATION LOCALE**

Les communes rejoignent le droit commun communal.



Olivier STIRN (1936)



Les partisans du maintien de la Nouvelle-Calédonie dans la République Française se rangent derrière un leader: Jacques Lafleur et créent le Rassemblement Pour la Calédonie.

A son congrès de Bourail, l'Union Calédonienne adopte une motion pour l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie.

**1977: année-charnière.**



ANC, Fonds de La France Australe :



## Plan Dijoud



Paul DIJOU (1938)

« Plan de développement économique,  
culturel et social à long terme de la  
Nouvelle-Calédonie. »

Réforme foncière  
et aménagement rural

1978-1979-1980

### Aides de l'Etat:

- 192.500.000 cfp (travaux routiers, tourisme, réforme foncière et aménagement rural)
- 385.000.000 cfp (emprunts)

contre

### réformes structurelles:

- plus grande rigueur budgétaire
- compression des charges de personnels
- institution d'une fiscalité moderne
- création d'un impôt sur le revenu

# 1979

## **Statut STIRN II**

(Loi n°79-407 du 24 mai 1979 modifiant les modes d'élection de l'assemblée territoriale et du conseil de gouvernement du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances et définissant les règles générales de l'aide technique et financière contractuelle de l'Etat.)

### **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

La circonscription Sud se voit attribuer un siège supplémentaire établissant le nombre de membres élus à l'Assemblée territoriale à 36.

Elections territoriales du 1er juillet 1979:

**RPCR:** 20.153 voix, **15 sièges**

**FI:** 17.241 voix, **14 sièges**

**FNSC:** 8.925 voix, **7 sièges**

seuil électoral de représentativité à

**7,5% des inscrits**

LES DIFFERENTES STRUCTURES COMPOSANT LA FEDERATION POUR UNE NOUVELLE SOCIETE CALEDONNIENNE (FNSC)							
Nom de l'Association	NOMS	Profession	Adresse	Statuts établis le	Association déclarée le	Association publiée au JONC le	Autorisé par délibération en date du
<b>AVENIR JEUNE CALEDONIE</b>	<b>PORCHERON Willy</b>	Dessinateur en architecture	2b rue du Jura, Cité Bel Air, Vallée des colons, Nouméa	20 août 1978	21 août 1978	1 <sup>er</sup> septembre 1978 et le 3 septembre 1979 après modifications.	6 septembre 1979
<b>JEUNES CANAQUES FRANCAIS</b>	<b>WAHEO Marco</b>	Ouvrier agricole	Service des Eaux et Forêts	2 juillet 1976	2 juillet 1976	27 août 1976	6 novembre 1979
<b>MOUVEMENT SOCIALISTE CALEDONIEN</b>	<b>BAILEY Daniel</b>	Employé d'industrie	47, rue A. Griscelli, Rivière Salée, Nouméa	3 avril 1979	4 avril 1979	4 mai 1979	11 septembre 1979
<b>MOUVEMENT WALLISIENS ET FUTUNIENS</b>	<b>TUI Epifano</b>	Conseiller technique auprès du Conseil de Gouvernement	Cité Paul Boutonnet, Nouméa	26 septembre 1979	8 novembre 1979	19 novembre 1979	26 septembre 1979
<b>PARTI REPUBLICAIN CALEDONIEN</b>	<b>CHERRIER Lionel</b>	Industriel, Sénateur de la Nouvelle-Calédonie	8, rue Gagarine, Magenta, Nouméa	4 juin 1979	5 juin 1979	22 juin 1979	5 septembre 1979
<b>UNION DEMOCRATIQUE</b>	<b>MORLET Gaston</b>	Conseiller territorial	Rue Aubertin, Vallée des colons	16 août 1968	21 août 1968	2 septembre 1968	25 septembre 1979
<b>UNION NOUVELLE CALEDONIENNE</b>	<b>AÏFA Jean-Pierre</b>	Maire de Bourail, Président de l'Assemblée territoriale	Trou aux perruches, Bourail	22 août 1977	23 août 1977	7 octobre 1977	25 septembre 1979



## Programme commun de gouvernement PS-PCF (juin 1972)

« Le Gouvernement reconnaîtra le **droit à l'autodétermination des peuples** des DOM et des TOM. »

### Projet du Parti Socialiste

« En ce qui concerne les territoires d'outre-mer (T.O.M.), le parti socialiste, qui soutient déjà les forces progressistes, est à l'écoute de toutes les propositions émanant des populations locales en ce qui concerne **l'évolution des statuts actuels.**

« Si les peuples d'outre-mer expriment le souhait d'accéder à l'indépendance, **le parti socialiste au pouvoir leur en assurera la possibilité** selon les modalités par eux choisies, tout en leur offrant l'établissement de liens avec la France dans le cadre d'une structure mutuellement consentie. »

### Les 110 propositions pour la France (janvier 1981)

Proposition n°58: « Pour les peuples d'outre-mer français qui réclament un véritable changement, **ouverture d'une ère de concertation et de dialogue à partir de reconnaissance de leur identité et de leurs droits à réaliser leurs aspirations.** (...) »

### Profession de foi du candidat François Mitterrand (1er tour des Présidentielles, 26 avril 1981)

« Avec les départements et territoires d'outre-mer, un dialogue libre et franc sera ouvert, **l'identité de chacun sera reconnue, comportant le droit d'être soi-même,** et les moyens d'y parvenir. »



10 mai  
1981

**François Mitterrand (1981-1995), candidat du Parti Socialiste est élu Président de la République. Il succède à Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981)**

CONTRAT POUR UN GOUVERNEMENT DE REFORMES  
ET DE DEVELOPPEMENT  
-----

- 1° - Considérant les réformes nécessaires et reconnues par l'ensemble de l'Assemblée Territoriale, tous groupes confondus.
- 2° - Considérant que tout retard, blocage, différé dans ces réformes ne peut que conduire à la création d'un climat de défiance, de désengagement économique, voire d'affrontement et en tous les cas néfastes au développement de la NOUVELLE-CALEDONIE.
- 3° - Considérant que l'égalité des chances doit être donnée à tous les habitants du pays.
- 4° - Considérant la distorsion économique existante entre les différentes régions du Territoire et à l'intérieur des différents groupes sociaux quelle que soit leur ethnîe.
- 5° - Considérant la volonté profonde de paix et de développement qui anime la majorité des habitants du pays.
- 6° - Considérant que la représentation politique actuelle du Territoire ne permet à aucune organisation politique de s'autoriser une majorité susceptible de faire triompher telle thèse contre telle autre.
- 7° - Considérant la volonté manifestée par le Gouvernement Français d'aider aux réformes dans le respect des institutions du Territoire.
- 8° - Les partenaires dans le respect des programmes respectifs sur lesquels ils ont été élus, constituent le Conseil de Gouvernement de la NOUVELLE-CALEDONIE.
- 9° - Les membres du Conseil de Gouvernement décident, sans renoncer à leurs options politiques fondamentales, de ne pas utiliser le Conseil de Gouvernement pour faire des déclarations susceptibles de remettre en cause l'esprit de coopération né le 21 Avril.
- 10° - Les membres du Conseil de Gouvernement reconnaissent que les solutions politiques et économiques appartiennent aux Calédoniens.
- 11° - Les membres du Conseil de Gouvernement considèrent que l'Etat Français demeure le seul interlocuteur valable pour discuter des problèmes institutionnels, politiques et économiques du Territoire.

Les objectifs du Conseil de Gouvernement sont donc :

de montrer aux habitants du Territoire dans le respect de leur diversité de faire cesser l'esprit de méfiance et de combattre les extrémistes de tous horizons qui cherchent à dresser les Calédoniens, les uns contre les autres.

de faire cesser la politique de désengagement régional, qui risque de conduire à une division du pays en zones ethniques.

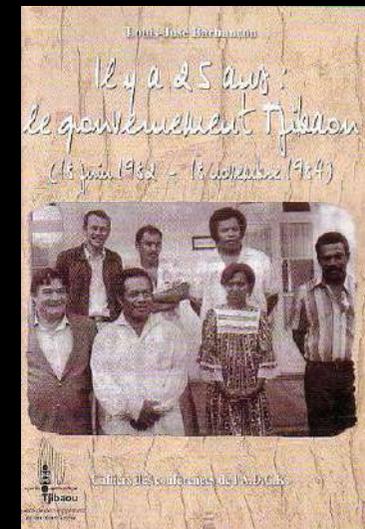
**F.I. + F.N.S.C.**

**=**

**Gouvernement Tjibaou  
(1982-1984)**

**18 juin 1982:**

L'accord de la vallée des colons entérine un  
« *contrat pour un gouvernement de réformes et de développement* » entre le  
Front Indépendantiste, la Fédération pour une Nouvelle Société Calédonienne  
et Henri Wetta.



## Quelques unes des réformes menées:

- développement des Antennes de Lycée Professionnel (A.L.P.)
- multiplication des maternelles en tribu.
- extension de l'obligation de la scolarité jusqu'à l'âge de 16 ans.
- adaptation des programmes à l'environnement et aux besoins des enfants.
- développement de l'enseignement des langues vernaculaires.
- achat et intégration de la clinique privée de Magenta au Centre Hospitalier Territorial pour en faire un pôle « Mère-enfant ».
- lutte contre inflation.
- augmentation de l'excédent budgétaire.
- création de l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (I.R.P.P.)
- financement du foyer culturel vietnamien.
- financement du musée de la colonisation pénale et libre de Bourail.
- financement du centre culturel Goa mwa Bwarat à Hienghène.
- obtention des crédits de financement pour la construction d'une loge maçonnique à Nouméa.
- construction de la stèle commémorant la disparition du caboteur la « Monique » à Tadine.
- création de la compagnie Air Calédonie International.
- développement du tourisme.

## **7 ordonnances pour engager une politique de réformes** (15 octobre et 23 décembre 1982)

- assesseurs coutumiers au civil et cour d'appel;
- développement économique.
- création d'un office culturel, scientifique et technique canaque.
- aménagement foncier et rural et reconnaissance des droits coutumiers.
- droit du travail.
- énergie (fonds d'électrification rurale).
- réglementation minière (commission minière communale).

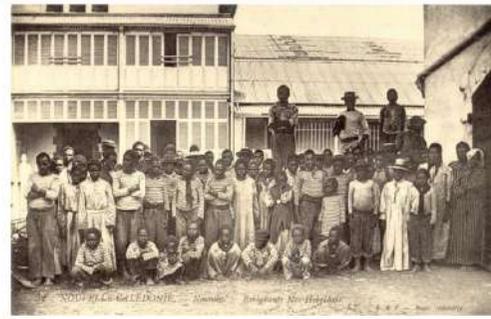
- . Abolition du fait colonial.
- . Reconnaissance à l'égalité de la civilisation mélanésienne.
- . Reconnaissance du droit inné et actif des Kanak à l'indépendance.
- . Reconnaissance du concept des « victimes de l'histoire ».
- . Favoriser et préparer l'exercice de l'autodétermination.
- . Elaborer un statut d'autonomie interne spécifique, évolutif et transitoire.



**Table ronde de Nainville-les-Roches (93) avec les représentants des principales forces politiques de Nouvelle-Calédonie.**

**du 8 au 12 juillet 1983**

**Les différentes populations immigrées en Nouvelle-Calédonie au cours de la période coloniale (1853-1946)**



Main-d'œuvre néo-hébridaise à Nouméa.



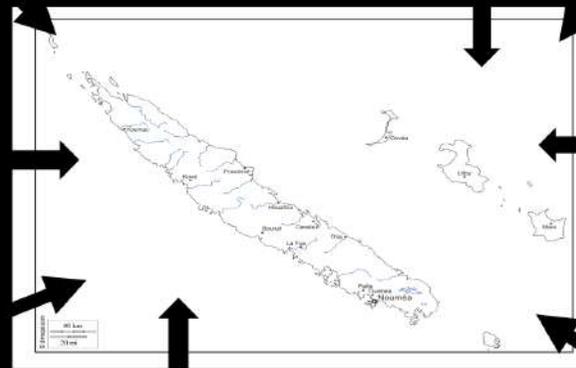
Arrivée de travailleurs japonais à Thio en 1905.



Condamnés aux travaux forcés au travail dans une carrière.



Déportés arabes à l'Île des pins, 1875.



Travailleurs javanais sur une mine de nickel.



Famille Condoya, originaire d'Inde sur sa concession à La Foa en 1880.



Venus de France, des colons Feillet dans la haute vallée de Tipindjé.



Travailleuses tonkinoises dans une plantation de la Grande Terre

*« Nous avons, nous, Front indépendantiste, reconnu les personnes qui vivent sur ce territoire et que nous avons appelées les « victimes de l'histoire, les victimes de l'histoire coloniale de la France ». Ce ne sont pas les victimes du peuple kanak. »*

*« (...) Ils doivent être nés sur le territoire et doivent avoir soit leur père, soit leur mère nés sur le territoire. C'est de ceux-là que nous avons discuté. »*

Yeiwéné Yeiwéné  
porte-parole du Front indépendantiste,  
Assemblée territoriale, séance du 19 avril 1984.

Mes chers collègues, j'appelle votre attention sur ce point qui me paraît capital pour le débat concernant la composition du corps électoral.

Le peuple kanak était le seul occupant lors de la prise de possession par la France de la Nouvelle-Calédonie. Le droit d'outre-mer de 1929 stipule que : « La colonisation est une entreprise étatique qui se traduit par une immigration du peuple colonisateur et la domination de ce peuple sur les terres et la population colonisées ». En Nouvelle-Calédonie, il s'agit de la colonisation des terres et du peuple kanaks.

Le fait que ce peuple, et lui seul, soit colonisé est confirmé par l'article 75 de la Constitution française qui reconnaît la spécificité du peuple kanak en lui octroyant un statut de droit commun régi par l'article 34 de la Constitution.

J'appelle votre attention sur le fait que 90 p. 100 du peuple kanak n'ont pas renoncé à leur statut personnel lorsque le choix leur a été concédé d'avoir accès au statut de droit commun. Pour nous, le peuple kanak a de ce fait voté pour conserver sa propre nationalité.

Cette œuvre colonisatrice est contraire aux engagements internationaux de la France. Elle est contraire à la Déclaration universelle des Droits de l'homme de 1948 dans son article 15 — « Tout individu a droit à une nationalité. Nul ne peut être privé de sa nationalité ou du droit de changer de nationalité » et dans son article 17 : « Toute personne aussi bien seule qu en collectivité a droit à la propriété. Nul ne peut être arbitrairement privé de propriété ».

Elle est également contraire à la résolution 15-14 des Nations unies intitulée: « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux » qui déclare dans son article 1<sup>er</sup> : « La sujétion des peuples à une subjugation, à une domination et à une exploitation étrangère constitue un délit contre les droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la charte des Nations unies et compromet la cause de la paix et de la coopération mondiale », et dans son article 2 : « Tous les peuples ont droit à la libre détermination ».

Le peuple kanak, objet de la sujétion de la France, est donc bien le seul dépositaire du droit à l'autodétermination.

L'article 8 de cette résolution, dont on célèbre le vingtième anniversaire, décrit très précisément en son article 6 la situation en Nouvelle-Calédonie : « Les Etats membres adopteront les mesures nécessaires pour décourager ou prévenir l'afflux systématique dans les territoires sous domination coloniale d'immigrants et de colons venus de l'extérieur qui bouleversent la composition démographique de ces territoires et peut être un obstacle majeur à l'exercice véritable du droit à l'autodétermination et à l'indépendance par les habitants de ces territoires ».

La France doit donc décoloniser définitivement, et la décolonisation consiste à restituer au peuple kanak l'exercice de tous ses droits légitimes dont il a été dépossédé.

En définitive, seul le peuple kanak est concerné par l'article 53, alinéa 3, de la Constitution. Interpréter cet article de façon à étendre à toutes les populations le droit à l'autodétermination, c'est rendre légale la colonisation et illégale la décolonisation.

La légitimité du peuple kanak a été reconnue par le parti socialiste, par le parti communiste et, à Nainville-les-Roches, par le Gouvernement. Or, c'est sur la déclaration de Nainville-les-Roches que le Gouvernement veut fonder sa politique vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie et qu'il a élaboré son projet de loi.



Georges LEMOINE  
(1931)

- le peuple kanak était le seul occupant lors de la prise de possession par la France de la Nouvelle-Calédonie
- en Nouvelle-Calédonie, il s'agit de la colonisation des terres et du peuple kanak
- le peuple kanak objet de sujétion de la France, est donc bien le seul dépositaire du droit à l'autodétermination
- la France doit donc décoloniser définitivement et la décolonisation consiste à restituer au peuple kanak l'exercice de tous ses droits légitimes dont il a été dépossédé.
- seul le peuple kanak est concerné par l'article 53, alinéa 3 de la Constitution.
- interpréter cet article de façon à étendre à toutes les populations le droit à l'autodétermination, c'est rendre légale la colonisation et illégale la décolonisation.
- Or, c'est sur la déclaration de Nainville-les-Roches que le Gouvernement veut fonder sa politique vis-à-vis de la Nouvelle-Calédonie et qu'il a élaboré son projet de loi.

Le statut du Gouvernement, contrairement à ce qui est affirmé dans le préambule n'est ni spécifique, ni évolutif, ni transitoire. Que veut dire spécificité quand on ne fait qu'officialiser une réalité coutumière pour ne lui donner au travers de son institutionnalisation qu'un rôle purement consultatif ?

Le projet ne comporte par ailleurs aucune évolution, puisque les compétences de l'Etat sont strictement les mêmes que celles que lui confère le statut actuel, aggravées des matières qui ont fait l'objet des ordonnances.

Enfin, pour être transitoire, ce statut doit déjà préparer à un avenir précis quant au futur institutionnel du pays. Ce n'est pas le cas ici puisque, à l'expiration d'un délai de cinq ans, toute la population aura le choix et, si l'indépendance est évoquée, rien ne la garantit, bien au contraire.

Le Gouvernement de la France a donné l'occasion au peuple kanak d'exercer son droit inné et actif à l'autodétermination et à l'indépendance à Nainville, mais exclusivement lorsqu'il s'est agi d'étendre ce droit à d'autres populations. Ce droit, il l'a étendu aux victimes de l'histoire qui, pour lui, sont des natifs du territoire, majeurs, des deux sexes et de toutes ethnies, dont un ascendant au moins est né sur le territoire. Le statut du Gouvernement est basé sur une interprétation volontairement erronée des conclusions de Nainville-les-Roches. Or, il ne peut y avoir de démocratie au sens « un homme égale une voix » dans une situation coloniale.

Ainal, le statut présenté au vote du Parlement est considéré par le front indépendantiste comme un octroi à un peuple qui dispose de tous les attributs correspondant à l'esprit et à la lettre de la résolution 15-14 des Nations unies. Le statut nie de fait l'existence d'un peuple colonisé. Le peuple kanak y est folklorisé, caricaturé, présenté d'une façon réductrice et passéiste. Il semble qu'il suffirait de lui concéder une chambre coutumière, même consultative, pour lui donner satisfaction. C'est dans cet ordre d'idées que le Gouvernement propose, entre autres choses, un délai de cinq ans pour mettre en place une consultation d'autodétermination. Ce que la France n'a pas réalisé en 130 ans, comment pourra-t-elle le réussir en cinq ans ?

Pour toutes ces raisons, comme nous l'avons déjà exprimé par notre vote à l'assemblée territoriale, nous refusons ce projet tel qu'il est présenté. Nos positions sont contenues dans la proposition de loi n° 2089 : l'accession à l'indépendance sera décidée par la loi elle-même, la période transitoire est limitée à un an, le corps électoral est modifié dès la prochaine consultation selon la clause des victimes de l'histoire. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)



Roch PIDJOT  
(1906-1990)

- le projet ne comporte aucune évolution.
- le statut du Gouvernement (...) n'est ni spécifique, ni évolutif, ni transitoire.
- le statut du Gouvernement est basé sur une interprétation volontairement erronée des conclusions de Nainville-les-Roches. Or, il ne peut y avoir de démocratie au sens « un homme égale une voix » dans une situation coloniale.
- le statut nie de fait l'existence d'un peuple colonisé.
- Pour toutes ces raisons (...), nous refusons ce projet tel qu'il est présenté.

#### Proposition de loi n°2089:

- accession à l'indépendance sera décidée par la loi elle-même;
- période transitoire limitée à un an;
- le corps électoral est modifié dès la prochaine consultation selon la clause des victimes de l'histoire.

Depuis l'option constitutionnelle de 1958, vous l'avez rappelé ce matin, la population, toutes ethnies réunies, s'est prononcée à 98 p. 100 en faveur du statut de territoire d'outre-mer de la République française. Chaque scrutin a été l'occasion, pour la majorité de cette population, de confirmer avec force son opposition à toute forme d'évolution politique pouvant déboucher vers une indépendance, quelle qu'en soit la forme.

Or votre projet, qui se réfère à la déclaration de Nainville-les-Roches sur laquelle je vais revenir, propose un statut d'autonomie interne qui sera évolutif et de transition.

Évolutif et de transition vers quoi ? Vers l'indépendance de notre territoire.

Pourtant, une analyse objective de la situation montre que toute analogie avec des événements contemporains ou passés, ce que certains appellent le « sens de l'histoire », et conduisant inéluctablement à l'indépendance, est démentie formellement par les spécificités, les particularismes et l'unicité du contexte calédonien. A cela s'ajoute un facteur essentiel : le refus massif de la majorité de la population, son attachement profond au patrimoine national et sa détermination de demeurer dans la République française. Comme le disait naguère le général de Gaulle : « La raison le commande autant que le sentiment. »

J'ai le regret de constater, monsieur le secrétaire d'Etat, que vos deux projets n'hésitent pas à dénaturer la démocratie dans l'unique dessein de complaire aux indépendantistes, pourtant très minoritaires en Nouvelle-Calédonie. A cette fin, aussi bien dans le projet de statut que dans le projet de loi électorale, le Gouvernement a aménagé les textes à sa convenance, créant une construction juridique vouée à l'échec parce qu'elle conduira inéluctablement à une paralysie totale d'institutions inutilement démultipliées et donc de la vie politique et administrative, ainsi qu'à un gonflement exorbitant des dépenses publiques, déjà excessives.

Voyez plutôt : pour un territoire peuplé seulement de 150 000 habitants, soit moins de sept au kilomètre carré, le projet du Gouvernement prévoit les institutions suivantes : un appareil de l'Etat dirigé par un haut-commissaire gérant ses propres services et les divers offices créés par les ordonnances de 1982 ; un gouvernement de dix membres, présidé par l'un d'eux, assisté d'un vice-président ; une assemblée territoriale portée de trente-six à quarante-deux membres ; six conseils de pays ; une assemblée des pays de quarante-huit membres, dont vingt-quatre représentant la coutume et vingt-quatre les communes ; un comité d'expansion économique, composé des représentants des secteurs sociaux, économiques et associatifs ; sans préjudice, ne l'oublions pas, de l'existence de trente-trois communes de plein exercice !

Imaginons, mes chers collègues, l'organisation et le fonctionnement de ces diverses instances dans le microcosme calédonien, leur poids, leur coût, leur complexité et les résultats. Tout cela n'est ni réaliste ni raisonnable. Il faut en revenir à une plus saine appréciation des choses. C'est pourquoi je vous proposerai, pour la durée de la prochaine législature, d'en revenir à un statut de décentralisation administrative, budgétaire et économique. Mais, au préalable, monsieur le secrétaire d'Etat, je souhaite vous poser quelques questions.

Selon l'exposé des motifs, le projet de loi portant statut du territoire a notamment pour objet « de garantir son émancipation ». Dans quel sens ? Quelle signification précise le Gouvernement donne-t-il à cette formulation ?



Jacques LAFLEUR  
(1932-2010)

- confirmer avec force son **opposition à toute forme d'évolution politique pouvant déboucher vers une indépendance** quelle qu'en soit la forme.
- (...) vos deux projets, n'hésite pas à dénaturer la démocratie dans l'unique dessein de complaire aux indépendantistes, pourtant très minoritaires en Nouvelle-Calédonie.
- on peut s'interroger sur la constitutionnalité de dispositions qui accorde à une seule ethnies le droit de décider de la légitimité des autres ethnies peuplant un même territoire de la République.
- Et je me dois de redire solennellement que **la délégation du RPCR que je conduisais à Nainville-les-Roches n'a jamais accepté de cautionner ni de signer la déclaration finale du Gouvernement, faute d'avoir obtenu (...) les garanties légitimes que nous réclamions sur les droits imprescriptibles des Français de toutes ethnies vivant en Nouvelle-Calédonie.**

*« (...) En acceptant d'écouter avec complaisance, puis de satisfaire les revendications des indépendantistes, vous vous êtes engagés dans un engrenage dont vous ne pouvez sortir.*

*(...)Mais ce n'est certainement pas en opposant les individus aux autres par des dispositions partisans que l'on parviendra à un résultat que tous, au fond, souhaitent: la coexistence harmonieuse. »*

# 1984

## Statut LEMOINE

(Loi n°84-821 du 6 septembre 1984 portant statut du territoire de la Nouvelle-Calédonie et dépendances)

### EXECUTIF

Le Gouvernement du Territoire qui constitue également le conseil des ministres du Territoire comprend un président et 6 à 9 membres dont l'un d'eux porte le titre de vice-président.

### ASSEMBLEE DELIBERANTE

Assemblée territoriale avec une commission permanente élue en son sein à la représentation proportionnelle et composée de 7 à 11 membres.

### DECENTRALISATION LOCALE

Création d'une assemblée des pays composée de 24 membres représentant de la coutume et de 24 membres représentant des communes.

### AUTRES INSTITUTIONS STATUTAIRES

Représentation des autorités coutumières par la création de 6 pays avec un conseil et une assemblée de pays pour chacun d'eux avec un rôle consultatif. Création d'un Tribunal administratif, Comité d'expansion économique, Comité consultatif des mines, Comité consultatif du crédit.



Georges LEMOINE (1931)

# Nouvelle-Calédonie

## « Événements ou guerre »

### (1981-1989)

Module de formation des collègues enseignants d'histoire-géographie, 3.6.2025.

**ATLAS**

de la

# Nouvelle-Calédonie



**IRD**  
Institut de recherche  
pour le développement

  
**CONGRÈS**  
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**2013**



**ATLAS**  
de la  
nouvelle  
**CALEDONIE**  
et  
dépendances



**1981**



**Mme Sylvette Boubin-Boyer**



**M. Ismet Kurtovitch**



**M. Louis-José Barbançon**

**2008-2013**



Le Conseil de gouvernement, premier exécutif néo-calédonien, élu le 6 octobre 1957

la Grande Terre demeurent aux mains du complexe industriel-financier français, deux des trois lois Billotte (1969) rapatrient dans le giron strictement national, la compétence minière territoriale et reprennent le contrôle sur les investissements étrangers. Les projets métallurgiques envisagés à Koumac et à Port-Bouët sont abandonnés.

Avec le « boom du nickel », le besoin croissant de main-d'œuvre se traduit par une forte immigration tant métropolitaine que polynésienne. La circulaire Messmer\* (1972) montre que le gouvernement central a encouragé cette immigration à des fins politiques. Le corps électoral, en particulier dans le Grand Nouméa, a fortement augmenté et s'appuie sur une sociologie différente. Les équilibres anciens en sont profondément modifiés.

Les frustrations qui s'en suivent servent de catalyseur au réveil identitaire kanak. Le 2 septembre 1969, a lieu la première manifestation des « Foulards rouges » suite à l'arrestation de son leader, Nidjah Naiséline. Quatre groupes politiques de jeunes nationalistes kanak de gauche se constituent [1878, Ciciqady, Wayagui et Atoai]. Ils s'unissent dans le Palka (Parti de libération kanak) en 1976. Pour sa part, Jean-Marie Tjibaou organise en 1975, le festival « Mélanésia 2000 », qui, sur le thème de la reconnaissance culturelle, rétablit la présence kanak au cœur de l'évolution du pays. À ce bouillonnement politique s'ajoute une crise économique provoquée par le « crack du nickel » qui met fin à la période du « boom ». Les perspectives de développement

industriel s'éloignent. Le chômage augmente. La crise sociale s'accroît.

#### Vers l'option pour l'indépendance kanak (1975-1981)

L'intransigeance du gouvernement central d'amender le projet de statut Sfrn dans un sens de plus large autonomie est l'élément déclencheur qui amène une radicalisation de la majorité des élus mélanésiens. Réuni le 25 juin 1975 à la tribune de La Conception, ils se prononcent à l'unanimité en faveur de l'indépendance kanak. À partir de ce moment, le positionnement pour ou contre l'indépendance devient le seul centre de gravité de la vie politique locale.

L'année 1977 est à ce titre une année charnière. Au congrès de l'UC à Bourail, les représentants du premier parti néo-calédonien votent une motion pour l'indépendance. Face à la montée de la revendication indépendantiste, les forces conservatrices s'unissent et se choisissent un chef : Jacques Lafleur, qui rejoint de nombreux Kanak non-

indépendantistes comme Dick Ukeiwé ou Auguste Parawé-Reybas. Au mois d'avril, ils fondent le Rassemblement pour la Calédonie (RPC) qui s'adjoint le mot « République » (RPCR) un an plus tard.

#### Les Événements (1981-1989)

##### La montée des périls (1981-1984)

Alliés par les revendications et les occupations de terre, les tensions sur le terrain s'intensifient. L'arrivée de la gauche au pouvoir, avec l'élection de François Mitterrand, inquiète les loyalistes tandis qu'elle fait naître l'espoir chez les indépendantistes. L'assassinat, jamais élucidé, de Pierre Declercq (1981), secrétaire-général de l'UC, marque le début de la période dite des « Événements ».

La déclaration de Nairville-les-Roches (1983) est considérée comme une passerelle trop courte par le Front indépendantiste, un pont trop loin par les loyalistes du RPCR et une occasion manquée pour les progressistes de la FNCS (Fédération pour une nouvelle société calédonienne), engagés depuis juin 1982 dans un gouvernement de « développement et de réformes ».

#### « Événements » ou guerre ?

Les médias nationaux, par analogie avec la situation algérienne, ont rapidement repris l'expression « les Événements » qui avait été utilisée pour qualifier les opérations de « maintien de l'ordre public » en Algérie. Pourtant, sur le terrain, l'affrontement physique direct, idéologique et armé, oppose deux camps antagonistes : les indépendantistes et les non-indépendantistes aussi appelés « loyalistes ». Comparées de manière proportionnelle à la population française, les quelques 70 victimes civiles et militaires en Nouvelle-Calédonie représenteraient près de 26 000 morts dans l'Hexagone, alors que les 1 200 réfugiés de toutes origines contraints et forcés au départ des vallées vers les villages et des villages vers des communes de la côte Ouest et du Sud, correspondraient à près de 400 000 personnes déplacées ! Dans un milieu insulaire où la proximité, géographique, relationnelle ou parentale peut se transformer en facteur aggravant en cas de crise, tout comme l'impact de la rumeur et l'insécurité permanente, il convient aussi de prendre en compte les milliers d'actes répréhensibles qui portent atteinte aux personnes et aux biens (vol, vandalisme, sabotage, assassinats et tentatives d'assassinats de civils, incendies, blocages, attentats, sabotages, séquestrations, intimidations, actes de racisme, assassinats politiques, etc.) commis sur une durée totale de 93 mois.

À ces constats s'ajoutent d'autres éléments : l'encadrement de ce segment d'histoire contemporaine par des assassinats de personnalités politiques : Pierre Declercq en 1981, Jean-Marie Tjibaou et Yelwéné Yelwéné en 1989 ; l'existence d'un couvre-feu de plusieurs mois ; la proclamation puis la prorogation de l'état d'urgence du 12 janvier au 30 juin 1985 ; un affectif total de 7 020 personnes des forces armées et de l'ordre en septembre 1987, soit 44 militaires pour 1 000 habitants ; des décisions administratives d'exception visant l'expulsion de citoyens français d'une partie du territoire national ; le blocus terrestre d'un village durant près de un mois ; la présence de milices et de groupes armés à Nouméa et dans de nombreux villages ; des opérations de nomadisation de l'armée dans les tribus et enfin, le fait que 80 % des victimes appartiennent à la société civile.

Dans l'esprit du préambule de l'accord de Nouméa, il convient de reconnaître toutes « les ombres » de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Cette époque troublée en fait assurément partie. De quoi, alors, les « Événements » sont-ils le nom : guerre coloniale ? guerre d'indépendance ? guerre civile ?...

déjà par J.-M. Tjibaou. Sa traduction statutaire par le ministre Georges Lemaire déçoit les indépendantistes, qui dénoncent un reniement des engagements de Nairville qu'ils pensaient acquis, suivis, mais pour d'autres raisons, par les loyalistes de Jacques Lafleur et de Roger Laroque.

#### L'embrasement (1984-1985)

Le 24 septembre 1984, est mis en place le FNKS qui prolonge le Front indépendantiste créé en 1979 : le drapeau kanak est présenté aux militants et à la presse. Le 18 novembre suivant, en brisant l'urne de la mairie de Canala, Eloi Machoro symbolise le « boycott actif » des élections.



Première page des Nouvelles calédoniennes du 19 novembre 1984 avec Eloi Machoro brisant une urne à Canala (photo prise par Louise Takometa)

Le déclenchement de violence contre les personnes et les biens traduit une situation insurrectionnelle. La peur s'installe et amplifie la psychose. Le maelström des humiliations à venger et des vengeances humiliantes neutralise toutes possibilités d'un retour au calme et au dialogue. Le 1<sup>er</sup> décembre, le gouvernement provisoire de Kanaky est créé. De leur côté, les loyalistes organisent une résistance farouche. Le point de non-retour semble atteint lorsque dix militants indépendantistes sont abattus lors d'un guet-apens dans la vallée de la Henghène. En janvier 1985, Eloi Machoro, le chef de guerre est assassiné, aux côtés de Marcel Nannaro, par le GIGN. La jeunesse paye également un lourd tribut au conflit : Yves Tuai, Léopold Dawano, James Tournier-Fels, Julia Akara, Céléstin Zonga, Martial Vanohoa n'ont pas 18 ans. La proposition Psirani d'indépendance-association (1985) et le statut Fabius-Psirani ne sont qu'une trêve. La première cohabitation avec Jacques Chirac comme Premier

« Événements » ou guerre ? (1981-1989)



Source : d'après O. Houdan

## « Événements » ou guerre ?

Les médias nationaux, par analogie avec la situation algérienne, ont rapidement repris l'expression « les Événements » qui avait été utilisée pour qualifier les opérations de « maintien de l'ordre public » en Algérie. Pourtant, sur le terrain, l'affrontement physique direct, idéologique et armé, oppose deux camps antagonistes : les indépendantistes et les non-indépendantistes aussi appelés « loyalistes ». Comparées de manière proportionnelle à la population française, les quelques 70 victimes civiles et militaires en Nouvelle-Calédonie représenteraient près de 26 000 morts dans l'Hexagone, alors que les 1 200 réfugiés de toutes origines contraints et forcés au départ des vallées vers les villages et des villages vers des communes de la côte Ouest et du Sud, correspondraient à près de 400 000 personnes déplacées ! Dans un milieu insulaire où la proximité, géographique, relationnelle ou parentale peut se transformer en facteur aggravant en cas de crise, tout comme l'impact de la rumeur et l'insécurité permanente, il convient aussi de prendre en compte les milliers d'actes répréhensibles qui portent atteinte aux personnes et aux biens (vols, vandalisme, saccages, assassinats et tentatives d'assassinats de civils, incendies, blocages, attentats, sabotages, séquestrations, intimidations, actes de racisme, assassinats politiques, etc.) commis sur une durée totale de 93 mois.

À ces constats s'ajoutent d'autres éléments : l'encadrement de ce segment d'histoire contemporaine par des assassinats de personnalités politiques : Pierre Declercq en 1981, Jean-Marie Tjibaou et Yeiwéné Yeiwéné en 1989 ; l'existence d'un couvre-feu de plusieurs mois ; la proclamation puis la prorogation de l'état d'urgence du 12 janvier au 30 juin 1985 ; un effectif total de 7 020 personnes des forces armées et de l'ordre en septembre 1987, soit 44 militaires pour 1 000 habitants ; des décisions administratives d'exception visant l'expulsion de citoyens français d'une portion du territoire national ; le blocus terrestre d'un village durant près de un mois ; la présence de milices et de groupes armés à Nouméa et dans de nombreux villages ; des opérations de nomadisation de l'armée dans les tribus et enfin, le fait que 80 % des victimes appartiennent à la société civile.

Dans l'esprit du préambule de l'accord de Nouméa, il convient de reconnaître toutes « les ombres » de l'histoire de la Nouvelle-Calédonie. Cette époque troublée en fait assurément partie. De quoi, alors, les « Événements » sont-ils le nom : guerre coloniale ? guerre d'indépendance ? guerre civile ?...

**I.**

**Quand commence et se termine  
la période dite des « Evénements »?**



10 mai 1981?



22 juillet 1982?



juillet 1983?



Eric GALARDON  
25 août 1961  
10 janvier 1983

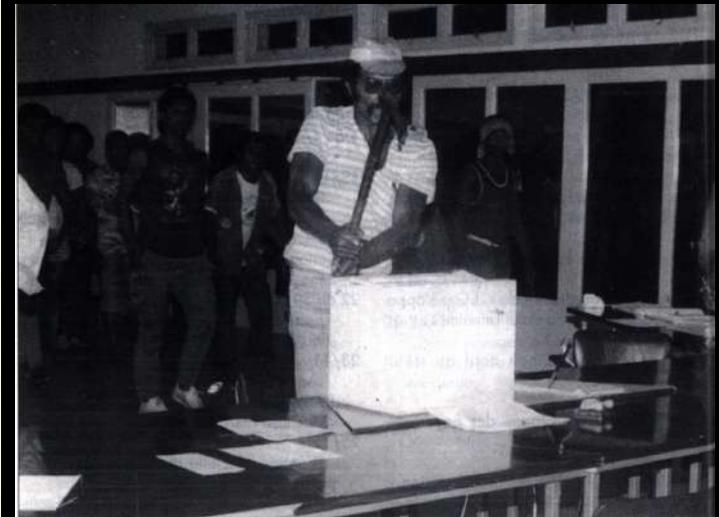
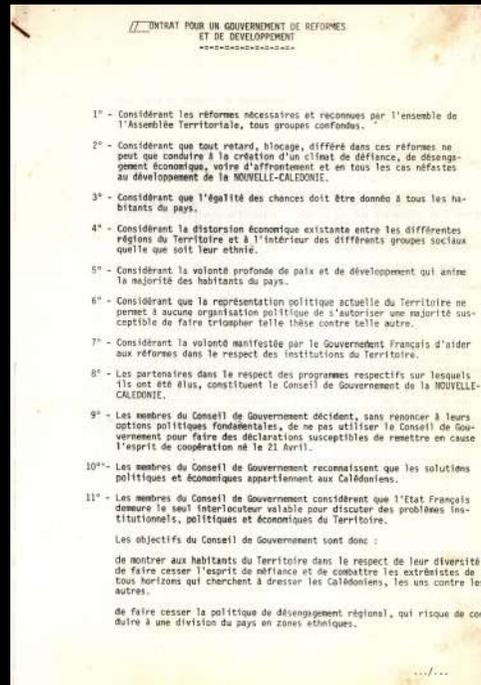
Jacques MORICE  
30 septembre 1960  
10 janvier 1983

Deux gendarmes tués en Nouvelle-Calédonie lors d'un affrontement avec des Mélanésiens

Un affrontement a eu lieu en Nouvelle-Calédonie : deux gendarmes mobiles ont été tués et plusieurs blessés, le samedi 10 janvier, vers 10 h 30, heures locales - il était alors 4 h 30 à Paris. L'incident s'est produit à Sarraméa, au cours d'un affrontement avec un groupe de Mélanésiens. Cet incident extrêmement grave a été produit alors qu'une opération de police était en cours, avec l'appui d'une centaine de gendarmes mobiles, pour faire exécuter une décision de justice.

Affaire Koindé-Ouipota  
10 janvier 1983?

18 juin 1982?



18 novembre 1984?



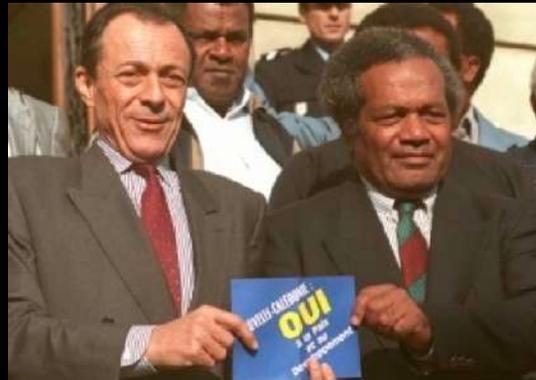
juin 1988?



août 1988?



ina.fr



novembre 1988?

«Art. 1er – Sont amnistiées les infractions commises avant le 20 août 1988, à l'occasion des événements d'ordre politique, social ou économique en relation avec la détermination du statut de la Nouvelle-Calédonie ou du régime foncier du territoire, par les personnes mentionnées au deuxième alinéa de l'article 80 de la loi n°88-1028 du 9 novembre 1988 portant dispositions statutaires et préparatoires à l'autodétermination de la Nouvelle-Calédonie en 1998. (...)»

Loi n° 90-33 du 10 janvier 1990

portant amnistie d'infractions commises à l'occasion d'événements survenus en Nouvelle-Calédonie.  
(Journal Officiel de la République Française, 11 janvier 1990)



A toutes les générations à venir  
Souvenez-vous: en la Nuit du 4 Mai 1989 le sang fut versé à Ouvéa  
Gossanah le 6 Août 2004.

**PARDON**  
*Haiòmonu me úsokòu*

Que se lève une Aurore nouvelle

**Les familles WEA, FISDIEPAS, TJIBAOU et YEIWENE,**  
accompagnées des Eglises historiques.

"...au nom du Christ: soyez réconciliés avec Dieu" 2 Cor 5, 20

9 novembre 1988 / 10 janvier 1990?

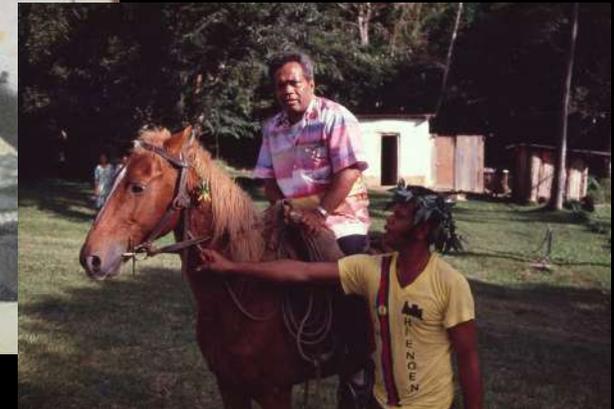
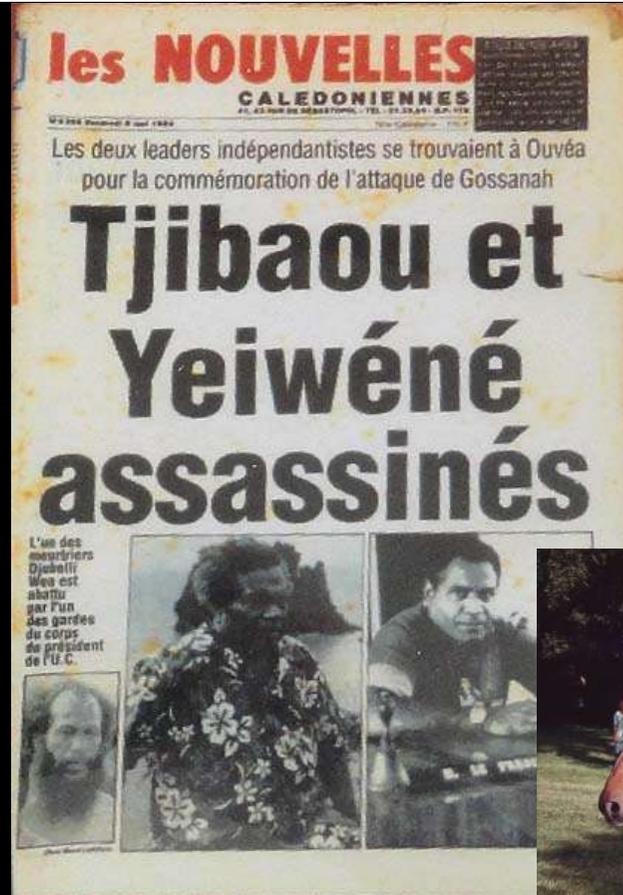
juillet-août 2004?



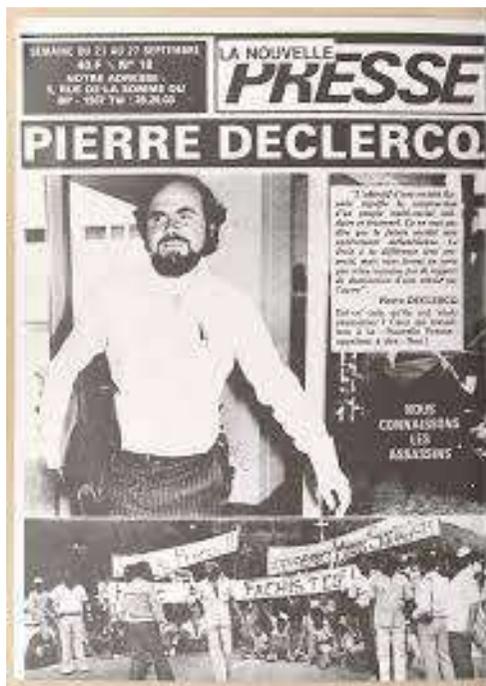
19 septembre 1981

«(...) Cet événement est à l'origine d'un climat de tension qui dès lors ne cessera pratiquement plus. C'est à partir de cette époque que l'ordre et la sécurité des personnes et des biens sont gravement menacés.»

Rapport du Sénat, n°155, décembre 1984.



4 mai 1989



**19 septembre 1981:**  
assassinat de Pierre Declercq,  
secrétaire-général de l'Union  
Calédonienne

**93 mois  
soit  
7 ans et 9  
mois**



**5 mai 1989:**  
assassinats de Jean-Marie Tjibaou  
et de Yeiwéné Yeiwéné,  
vice-présidents de l'Union Calédonienne et  
neutralisation de Djubéli Wéa.

## **II.**

**Essai de (re)nomination et de qualification  
de la période dite des « Evénements ».**



*Les barrages routiers se multiplient,(...). Certaines fermes doivent être ravitaillées par hélicoptère. La **guerre civile** menace.»*

*«(...) Après la **guerre** et les deuils, il fallait trouver le chemin coutumier de la réconciliation.»*

Alain Christnacht, 2003.

*«(...) Vous avez constaté aussi que ces affaires se rapportent à des faits dont les membres des deux communautés, mélanésienne et européenne, ont été victimes. Tous ont souffert de la violence, tous ont payé le prix de l'affrontement, y compris, hélas, et lourdement, les représentants des forces de l'ordre dont l'action courageuse et déterminée a permis d'épargner bien des vies et a contribué au rétablissement de la paix, alors que le territoire glissait dangereusement vers ce point de non-retour où la **guerre civile** devenait inéluctable et avec elle, tôt ou tard, le détachement de la Nouvelle-Calédonie de la France.»*

Pierre Arpaillange, 18 décembre 1989.



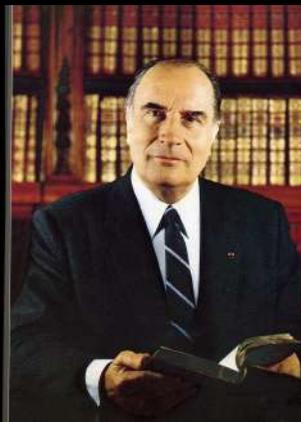
*«(...) Il ne faut pas oublier que nous sommes passés très près d'une **guerre civile** dans les années quatre-vingt.»*

Harold Martin, 9 août 2014.



*«(...)Mais l'indépendance dans cet état de rupture, entre deux populations d'importance comparable, signifie **guerre civile**, la seule guerre inexpiable, et donc l'écrasement d'un des deux camps. On devine lequel.»*

François Mitterrand, avril 1988.



*“(...) C'est en novembre 1984, qu'a débuté cette période sombre de notre histoire récente, que nous avons pudiquement baptisée "les événements", quand la revendication indépendantiste a choisi, pour s'exprimer, la voie insurrectionnelle. Notre territoire a été livré à **une véritable guerre civile**, à la confrontation brutale de nos communautés. (...)”*

Pierre Frogier, 28 novembre 2014.



*«(...) The task is neither easy nor pleasant, especially not with the constant risk of losing control of the situation, but it cannot be denied that the only acceptable solution to the problem is to give the kanaks independence; an independence which has to be achieved through negotiations. The alternative is a **civil war**, which must be feared by all parties involved.(...)»*

Martine Pétrod, mars 1985.



*«(...) J'en appelle à un peu de bon sens, un peu de civisme, un peu de rigueur intellectuelle, de morale devraient suffire pour calmer les passions de **guerre civile** et faire en sorte que justice soit rendue à tous (...).»*

Jean-Pierre Chevènement, 10 juin 1988.

«(...) La Nouvelle-Calédonie a été marquée par une **guerre civile**. Il me semble qu'à force de la dénommer pudiquement les Événements, nous en avons atténué la portée et ses terribles conséquences.»

Isabelle Lafleur, 11 octobre 2013.



«(...) Il y a eu entre 1981 et 1986, trente-deux morts et des centaines de blessés. La Nouvelle-Calédonie était en état de **guerre civile**. (...)»

Bernard Pons, 24 avril 1988.



«(...) Il ne faut pas avoir peur de le dire: nous sommes aujourd'hui dans ce que l'on peut appeler les prémices d'une **guerre d'indépendance**(...) La situation est très grave, ce qui se passe partout est très grave (...)»

Lionel Cherrier, 27 avril 1988.



«(...) J'ai expliqué avec patience et passion, que la Nouvelle-Calédonie ne pourrait jamais plus vivre normalement si ses habitants refusaient de se comprendre, s'ils refusaient de se reconnaître malgré leurs différences d'identité et de couleur. Je leur ai dit que je n'avais trahi personne, que ces accords étaient plutôt miraculeux car ils mettaient fin à la **guerre civile** et nous permettraient rapidement sans doute, grâce à la France, de comprendre ce qu'était notre propre territoire.»

Jacques Lafleur, 23 juillet 1988.

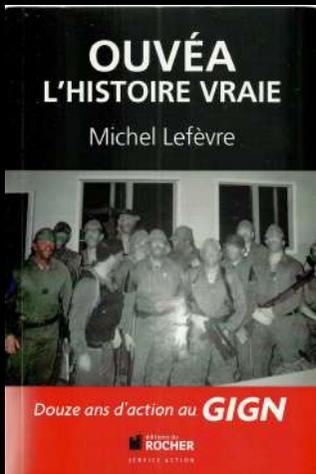


«(...) Il y a une deuxième raison qui justifie la dimension historique des accords du 26 juin. C'est que pour la première fois, deux hommes d'exception: Jacques Lafleur et Jean-Marie Tjibaou, se sont mis en travers du chemin fatal qui conduisait à la **guerre civile**.»

Michel Rocard, 26 août 1988.

«(...) L'Accord de Nouméa, c'est un peu cette image de l'Europe avec tous les particularismes qui existent chez nous. Nous les hommes politiques nous devons réaliser cette union pour que la Nouvelle-Calédonie ne connaisse jamais plus l'horreur de la **guerre civile**. (...)»

Jacques Lafleur, 2000.

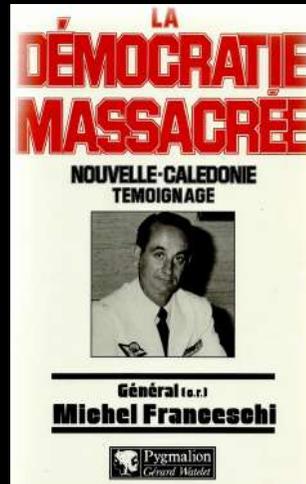


«Dans quelques minutes, le croissant de terre et de sable blanc que j'aperçois à travers mon hublot ne sera plus qu'un mauvais souvenir. Un terrible souvenir. Je ne reviens pas de l'un de ces paradis touristiques (...), je reviens de la **guerre**.»

Michel Lefèvre, 2012.

« (...) le spectre de la **guerre civile** plane alors sur la Nouvelle-Calédonie... »

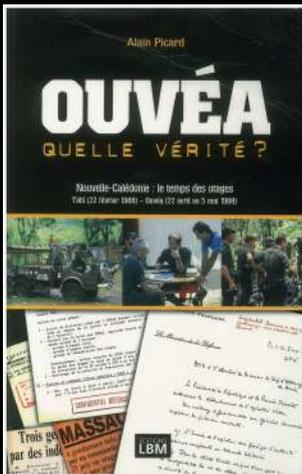
Michel Franceschi, 1998



«(...) Car entre le 22 avril et le 5 mai 1988, il s'est produit un événement sans précédent récent: (...) sur le territoire proclamé national, la France a fait la **guerre**. (...) **Une guerre sauvage** puisque dépourvue d'assise légale crédible: ni l'état d'urgence ni l'état de siège ne furent proclamés, seuls cas où l'armée récupère par la loi les pouvoirs de l'autorité civile. (...)

Edwy Plenel et Alain Rollat, octobre 1988.

« (...) Le grand gagnant c'est aussi la Nouvelle-Calédonie dont la situation de **guerre civile** a fait place à une situation apaisée. »



Gal Alain Picard, 2008



«Canaque attaché à sa culture et patriote fier d'être français, l'ex-président du Gouvernement de Nouvelle-Calédonie a permis à l'archipel mélanésien d'échapper à la **guerre civile** par son sang-froid et sa confiance réaffirmée en la République.»

Jean-Michel Demetz, L'Express, 6 septembre 2013.

«Les accords de Matignon-Oudinot de 1988 et l'accord de Nouméa de 1998 ont mis fin à la quasi **guerre civile** entre loyalistes «blancs» et indépendantistes Kanak. (...)»

Laure Daussey, 2008.

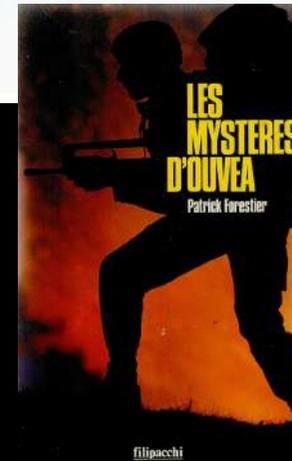


«(...) M. Jean-Marie Tjibaou et M. Jacques Lafleur se sont serrés la main et ont apposé leur signature, au bas d'une même feuille de papier. Après les morts d'Ouvéa, ces deux hommes ont eu peur. Ils ont vu passer le spectre de la **guerre civile**.»

Patrick Forestier, 1988.

«(...) Vingt-cinq ans après le drame d'Ouvéa (19 militants indépendantistes tués, ainsi que quatre gendarmes et deux militaires), le **climat de guerre civile** semble oublié.»

Journal La Croix, 19 mars 2013.



«(...)En réponse, l'Etat, pour libérer les gendarmes détenus en otage, déclare une **guerre coloniale** à Ouvéa sur fond d'enjeu de pouvoir franco-français, l'élection présidentielle de 1988. Suite à ces deux évènements, l'Etat détourne le projecteur et, sous le manteau de la neutralité objective, se transforme en arbitre entre deux communautés car le pays serait « **au bord d'une guerre civile** ». (...)»

Rock Wamytan, avril 2008.



« (...) Nous étions dans une **période de guerre**, mais il fallait que l'on arrête tout cela pour construire notre pays. »

Caroline Machoro, 8 octobre 2013.



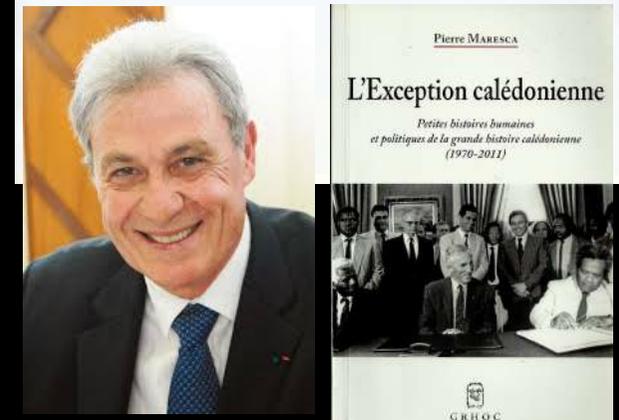
«(...) à la tête d'une armée menant une **guerre coloniale.**»

Jean-Marie Tjibaou, *Le Figaro*, 8 mai 1988.



«(...) La Nouvelle-Calédonie est à nouveau au bord de **la guerre civile.**»

Pierre Maresca, 2011.



### **III.**

**Quelles sont les multiples manifestations  
de cette guerre?**

## [TABLEAU RECAPITULATIF des VICTIMES des «EVENEMENTS» en NOUVELLE-CALEDONIE.

(19 septembre 1981 – 4 mai 1989)

Nombre de tués cumulé	Dates et heures des faits	Lieux précis du décès (adresse, lieu-dit, commune)	Identité de la victime Fonction, grade, titre, rôle ou qualité de la victime au moment des faits	Etat civil, communauté d'appartenance des victimes et éléments biographiques (date et lieu de naissance, âge, situation familiale, matrimoniale et professionnelle) Extraits de l'acte de décès	Circonstances du décès, qualification des faits, mode opératoire.	Informations complémentaires (identité du ou des auteurs, personnes impliquées, procédure et enquête judiciaire, contexte, prolongements politiques, témoins directs)
<b>Dimanche 8 mai 1981: deuxième tour des élections présidentielles opposant Valéry Giscard d'Estaing à François Mitterrand qui est élu.</b>						
<b>1</b> <b>1</b>	<b>Samedi 19 septembre 1981</b>	<p>Lot n°20, lotissement Bernut, Robinson, <b>LE MONT-DORE</b></p> <p>aujourd'hui, 859, rue Félix Bernut.</p>	<p><b>Pierre, Alphonse, Emile DECLERCQ</b></p> <p>Secrétaire-général du Mouvement d'Union Calédonienne depuis 1977.</p> <p>Elu territorial UC élu en 1979.</p> <p>Président du groupe indépendantiste à l'Assemblée territoriale.</p> <p>Enseignant en sciences. Prend la direction du lycée catholique Blaise Pascal à Nouméa et se choisit un kanak comme collaborateur. Face aux réactions des parents d'élèves, il démissionne.</p> <p>Ancien instructeur de l'UFPCV, il crée en 1969, l'Association Calédonienne pour les Loisirs et les Vacances (ACLV) dont il sera le premier président et animateur qui deviendra plus tard 'Association Calédonienne pour la Formation au Développement (ACFD)</p> <p>Fondateur d'une école de formation des instituteurs: cours normal catholique (1969) futur CEFORÉP.</p> <p>Fondateur du SELEC, premier Syndicat des Enseignants Laïcs de l'Enseignement Catholique (1969), premier syndicat de l'enseignement privé dont il est secrétaire-général. Il travaille à une convention collective pour tous les enseignants puis les éducateurs avec une grille de salaires unique, défend les principes d'un enseignement adapté et de qualité au service de la population mélanésienne, hostile à la loi Debré. Il participe à la création du CREMEC: Comité de Réflexion des Enseignants Mélanésiens de l'Enseignement</p>	<p>Métropolitaine.</p> <p>Né à Halluin (Nord), le 30 mai 1938, conseiller territorial, domicilié à 218, lotissement Bernut à Robinson, commune du Mont-Dore, marié à Marguerite, Marie DELEMOTTE, fils de Julien, Raphaël DECLERCQ, retraité et de Anna, Nathalie VANDELDELDE, son épouse, retraitée, domiciliés à Halluin, Nord, France.</p> <p>Décédé le 19 septembre 1981 à 21h30 à Robinson, Mont-Dore.</p> <p>L'acte de décès est dressé le 28 septembre 1981 à 11h00 sur la déclaration de l'épouse, Marguerite, Marie Delemotte, professeur, domiciliée à 218, lotissement Bernut, Robinson, Mont-Dore et signé par Jacques GOSSELIN, deuxième adjoint au Maire, officier de l'état civil de Mont-Dore en l'absence du Maire et du Premier adjoint. Ils ont 3 filles.</p> <p>Il est inhumé le 23 septembre au cimetière tribal de La Conception au Mont-Dore en présence d'une foule d'environ 5000 personnes. L'office religieux est assuré par Mgr Calvet, assisté de dix prêtres et d'un pasteur.</p> <p>Son inhumation donne lieu à une grande marche, de la morgue de Nouméa, Avenue Paul Doumer jusqu'à La Conception, en remontant la rue de l'Alma, le boulevard Vauban avec un arrêt devant l'Assemblée territoriale puis le rond-point du Pacifique, la VDE, Rivière Salée, Normandie et Pont-des-Français. Le cortège y arrive vers 16h00 et le cercueil est déposé devant la porte de la chéfferie. Jean-Pierre Deteix y présente le geste</p>	<p>Assassinat par arme à feu (chevrotines) à travers la fenêtre de son bureau à son domicile à 21h30. Entre la victime et le fusil: moins de 4 mètres. 19 plombs tirés au canon scié.</p> <p>Une Renault 18 break de couleur blanche équipée d'une cibi est signalée ¼ d'heure avant l'assassinat devant le domicile de la famille Declercq.</p> <p>La veille de l'assassinat, un homme présentant une carte tricolore serait arrivé à Tontouta et en serait reparti le lendemain. (témoignage de B. Duparc -18.11.2017-), rapportant Jean Bianconi, substitut du Procureur.</p>	<p>Michel Capuano, soi-disant détective privé charge et dénonce Dominique Canon par un témoignage fallacieux. Le 23 septembre 1981, Dominique interrogé depuis 48h00 est incarcéré en détention provisoire au Camp-Est en cellule d'isolement. Il effectue 10 mois de prison avant d'être libéré sur un non-lieu le 23 juillet 1982. Il reçoit la somme de 2,720 millions cfp à titre d'indemnisation. Capuano est arrêté le 23 octobre 1984 et placé en détention au camp-Est. En septembre 1981, le juge d'instruction est Creze; le procureur de la République est Jacques Gauthier et le commissaire divisionnaire est Gential.</p> <p>Le 6 mai 1982, une reconstitution de l'assassinat a lieu en présence de Me Gustave Téhio assisté de Me François Roux du Barreau de Montpellier.</p> <p>Le 20 septembre 1984, le Tour cycliste de Nouvelle-Calédonie est stoppé au sommet du col de la Pirogue.</p> <p>Le 27 mars 1990, Mme Fabienne Pous, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Nouméa prononce une ordonnance de non-lieu à l'encontre de Dominique Canon, né le 2 juillet 1961 à Vouziers et domicilié au 20 lotissement Clairval à Robinson; Martin Barthélémy, né le 8 avril 1954 à Port-Vila, domicilié au 9, rue Atalai, Magenta Plage à Nouméa; Michel Capuano, né le 6 mars 1950 à Casablanca, domicilié 301, rue Ustica, Le Pin Roland, 83430 Saint Mandrier.</p> <p>Voir avant-propos d'Yves Bonnet in</p>

Un travail de recherches archivistiques précurseur et indispensable...

a. Un bilan humain considérable.

**85 morts**

**par armes à feu, par arme blanche,  
par coups et blessures, par objet piégé**

**(dont 11 sont des cas litigieux qui restent à préciser)**

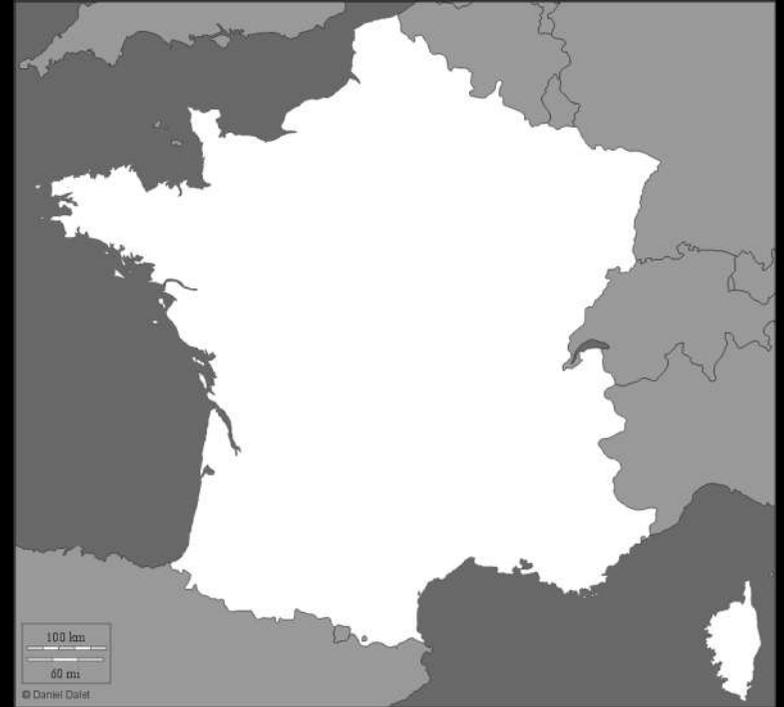
**soit**

**74 victimes « officielles »**



**Nouvelle-Calédonie**  
environ 164.000 hab  
au 4 avril 1989

**74** †



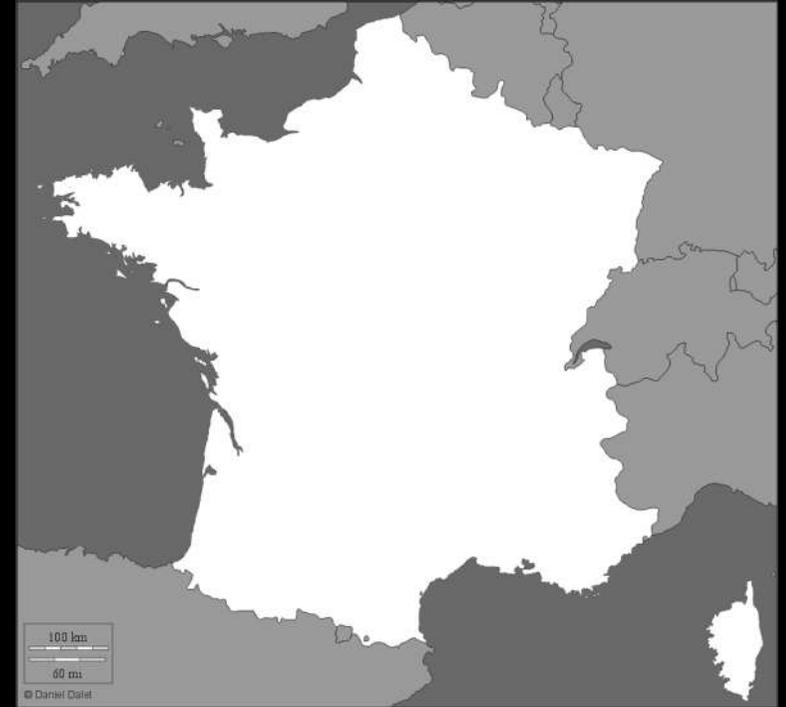
**France hexagonale**  
environ 56.000.000 d'hab  
au 1er janvier 1988

**26.000** †



**Nouvelle-Calédonie**  
environ 164.000 hab  
au 4 avril 1989

**1200 réfugiés**



**France hexagonale**  
environ 56.000.000 d'hab  
au 1er janvier 1988

**400.000 déplacés**

**La plus âgée: Lucien GEORGES: 81 ans**  
**La plus jeune: James TOURNIER-FELS: 15 ans et 4 mois**

**16 veuves et 2 veufs**

**4 femmes**  
**70 hommes**

**36 blessés**  
**par balles**

**70 orphelins et orphelines**

**61 civils et 13 militaires**

**Mois les plus mortifères:**  
**Mai: 26 † / décembre: 18 †**

**Années les plus meurtrières:**  
**1988: 30 † / 1984: 18 †**

**46 kanak**  
**28 non-kanak**

**dont 13 métropolitains.**

### Liste des victimes âgées de moins de 25 ans. (1981-1989)

	NOM et prénom	Date du décès	Date de naissance	Âge
1	GALARDON Eric	10 janvier 1983	25 août 1961	21 ans 4 mois et 16 jours
2	MORICE Jacques	10 janvier 1983	30 septembre 1960	22 ans 3 mois et 11 jours
3	DAOUILO Mickaël	30 novembre 1984	30 mars 1962	22 ans et 7 mois
4	COUHIA Michel Djémoi	5 décembre 1984	27 novembre 1959	25 ans et 8 jours
5	TIORAMA Polycarpe	19 décembre 1984	7 septembre 1961	23 ans 3 mois et 12 jours
6	GOYETCHE Aldo	20 décembre 1984	6 octobre 1962	22 ans 2 mois et 14 jours
7	TUAL Yves	11 janvier 1985	9 août 1967	17 ans 5 mois et 2 jours
8	TONHOUEI Aldo	23 février 1985	8 août 1966	18 ans 6 mois et 15 jours
9	ZONGO Célestin	8 mai 1985	5 avril 1967	18 ans 1 mois et 2 jours
10	MAPPERI Constant	10 juillet 1985	27 avril 1966	19 ans 2 mois et 13 jours
11	KABAR Jean-Marie	27 mars 1986	13 avril 1962	23 ans 11 mois et 14 jours
12	TOURNIER James	15 novembre 1986	18 juillet 1971	15 ans 3 mois et 27 jours
13	DAWANO Léopold	6 novembre 1987	30 novembre 1969	17 ans 11 mois et 6 jours
14	AKARO Julienne	25 avril 1988	27 septembre 1970	17 ans 6 mois et 28 jours
15	VANAA Martial	26 avril 1988	6 juillet 1971	16 ans 10 mois et 20 jours
16	IHILY Ezekiel	5 mai 1988	21 juin 1966	21 ans 10 mois et 14 jours
17	DAO Ben	5 mai 1988	8 août 1965	22 ans 8 mois et 27 jours
18	WADJENO Donatien	5 mai 1988	7 septembre 1954	23 ans 7 mois et 28 jours
19	MAJELE Jean-Luc	5 mai 1988	19 septembre 1968	19 ans 7 mois et 16 jours
20	THEIMBOUEONE Nicodème	5 mai 1988	28 janvier 1967	21 ans 3 mois et 7 jours
21	WAGNA Patrick	5 mai 1988	12 février 1966	22 ans 2 mois et 23 jours
22	WAMO Samuel	5 mai 1988	28 novembre 1967	20 ans 5 mois et 7 jours
23	OUCKEWEN Séraphin	5 mai 1988	30 août 1966	21 ans 10 mois et 6 jours
24	VERON Jean-Yves	5 mai 1988		19 ans

a. 1/3 des victimes a moins de 25 ans.

**b. des foyers de violences extrêmes.**



**11 morts**



**29 morts**



A titre d'exemple sur l'île d'**Ouvéa** entre l'attaque de la brigade de gendarmerie de Fayaoué, le 22 avril et l'assaut de la grotte de Gossanah le 4 mai 1989, 25 personnes (gendarmes, militants indépendantistes et militaires) meurent, **soit un tué en moyenne toutes les 12 heures pendant 13 jours.**

Du 19 septembre 1981 au 5 mai 1989, un total de 16 gendarmes sont morts en service commandé.

(source: <http://www.victimesdudevoir.com/hommage-aux-gendarmes/>)

Années	Nombre de gendarmes tués en France en service commandé	Nombre de gendarmes tués en Nouvelle-Calédonie (% par rapport au total France)	Total cumulé (% cumulés)
1981	9 (dont 3 après le 19 septembre)	-	-
1982	18	-	-
1983	15	2 (13,3%)	2 (5,6%)
1984	19	6 (31,6%)	8 (14,6%)
1985	24	1 (4,2%)	9 (11,4%)
1986	21	-	-
1987	17	3 (17,6%)	12 (10,3%)
1988	18	4 (22,2%)	16 (11,9%)
1989	26 (dont 10 avant le 5 mai)	-	-
<b>Total</b>	<b>167 au total dont 145 durant la période des "Evènements"</b>	<b>16 (11%)</b>	<b>16 (11%)</b>

### **c. Un lourd bilan pour les forces de l'ordre.**

**11% des 145 gendarmes tués en service commandé sur l'ensemble du territoire de la République française.**



Saint-Louis



Bourail

**d. des barrages et contre-barrages dans l'Intérieur.**



**e. des manifestations de masse et autant de démonstrations de force.**



# LES 4 ATTENTATS

**LE PLASTICAGE AU GALLIENI**

**L'INCENDIE DE LA SCEB**



# BOMBE À DO-KAMO

**PLUSIEURS BLESSÉS**



## f. des attentats à l'explosif.

### COCKTAIL MOLOTOV CONTRE LA VOITURE DE Me THEIO

**P**our la seconde fois en un mois, la voiture de Me Theio, a été l'objet de dégradations mais cette fois, après ses vitres brisées et le dépôt dans le véhicule d'un cocktail au bois, ceux qui en restent à l'aveugle sont passés au cocktail molotov: un ou deux engins incendiaires ont été lancés contre la TDA du délégué de plusieurs militants indépendantistes, jeudi soir vers 22h 15.

La voiture de Me Theio était prise à quelques dizaines de mètres de son immeuble, devant le bâtiment de l'Université. Me Theio, qui se trouvait au balcon de son appartement avec son épouse, avait remarqué depuis quelques heures qu'une grande foule se rassemblait devant le rez-de-chaussée de son immeuble. Il a vu une voiture sortir de dessous le balcon de la Maison de l'Université et lancer quelques choses sur la TDA. Au même moment, l'homme qui était près de l'entrée de la TDA s'est précipité sur la voiture. En se précipitant dans la rue, il a été blessé par le projectile et ses yeux se sont enflés car les larmes avaient coulé.

Deux ambulances et des clients de l'Université Center, la maison d'administration - située sur la route juste à côté et qui est entièrement ouverte, ont été précipités pour empêcher d'aller à la voiture, dont la porte-bras a été bloquée par les mètres de bois. Des projectiles de mort ont été lancés à côté de la voiture dans le couloir de la voiture. C'est l'assassin qui a été vu à côté du véhicule qui avait été bloqué par le contenu de la voiture.

Sur place, les policiers ont remarqué une botte de cames de Me Theio. Me Theio avait été blessé par le projectile et avait été transporté à l'hôpital. Les policiers ont été appelés sur les lieux. Les policiers n'ont pas pu intervenir, l'engin incendiaire a été lancé par un des clients.

### les NOUVELLES locales

#### CINQ BATONS DE DYNAMITE DANS LA MINI DE JACQUES VIOLETTE

de Jacques de Violette, l'ancien directeur de la Mine de Jacques Violette, a été tué par cinq batons de dynamite lancés dans la mine.

#### Les créateurs du film ETIENNE CITY

Les créateurs du film ETIENNE CITY ont été tués par cinq batons de dynamite lancés dans la mine.

#### POUR TOUS L'AVENTURE DES KWONS QUAND ON AIME LA VIE, ON VA AU CINEMA

### IL Y AVAIT DEUX BOMBES CHEZ CAFFA

PAGE 4

## LES 4 EXPULSÉS DU FRONT CALEDONIEN



PAGE 7

## ET CELUI DE L'UNION DES PARAS

PAGE 7



## UN ARRÊTÉ DE PISANI LE DÉCLARE PERSONA NON GRATA

# L'AUSTRALIEN INTERDIT...

LE TORT DE MICHAEL DARBY:  
Militer pour la Calédonie française

PAGE 3



ONZE HOTELS DE BROUSSE OCCUPÉS PAR LES GENDARMES

PAGE 4

# les NOUVELLES

CALEDONIENNES

34, RUE DE LA REPUBLIQUE TEL: 27.25.84 BP 179

N°4098 Mardi 15 janvier 1985

Nlle-Calédonie 70 Frs Vanuatu 85 Vatu

LE TRIBUNAL L'A CONSTATE  
EN RELAXANT LES EMEUTIERS

# L'ÉTAT D'URGENCE EST ILLÉGAL !

PAGE 4

IL S'APPUIE SUR DES TEXTES NON APPLICABLES  
EN CALÉDONIE ET POURTANT IL RESTE EN VIGUEUR

## g. des mesures extraordinaires dans le cadre de l'état d'urgence

(expulsions, interdictions de séjour, contrôle des médias, censure, écoutes téléphoniques, perquisition en dehors des heures légales, interdiction de manifestation, interdiction de regroupement, fouille des véhicules, interdiction de transport d'armes, couvre-feu, refus d'entrer sur le territoire national.)

LE SABOTAGE QUE PISANI ET MITTERRAND IGNORAIENT



**THIO** 500 MILLIONS DE  
DEGATS SUR UNE MINE PAGE 20

**CES BATEAUX ONT ETE  
COULES A LA DYNAMITE**



PAGE 3

**h. des actes de sabotage.**



**LA MAISON DU  
CONSEILLER  
MUNICIPAL DE LA  
FOA YVES UNGER  
INCENDIEE  
LA DESTRUCTION  
REVENDIQUEE PAR LE  
«GROUPE DE  
RESISTANCE  
CALEDONIENNE»**

La maison de Yves Unger, 41 ans, conseiller municipal de La Foa qui s'était présenté sur la liste FNCS aux dernières élections a été totalement détruite par le feu mardi soir, cette habitation qui, avec le mobilier et les affaires qu'elle contenait, était estimée à 16 millions CFP, se trouvait près du monument érigé à la mémoire de Gally-Passeboc, à l'entrée Sud de La Foa. Son propriétaire était absent au moment des faits : il avait en effet quitté le village à 14 heures pour se rendre à

Népoui.

L'alerte a été donnée à 21 heures. Des témoins ont réussi à débrancher les bouteilles de gaz qui se trouvaient sur l'arrière de la maison, afin d'éviter que des sauveteurs ne soient brûlés par une éventuelle explosion, comme cela avait été le cas en décembre 1984 au magasin Courtot à Bourail.

Les sauveteurs, parmi lesquels se trouvaient des gendarmes et des employés municipaux, n'ont pu préserver la maison, qui a été détruite en

une heure environ. Les camions municipaux de lutte contre l'incendie n'étaient en effet pas disponibles mardi soir, et les jets d'arrosage utilisés pour combattre le feu n'ont pas suffi. M. Unger a été prévenu à Népoui vers 21h30.

Hier vers 16h30, un correspondant anonyme a téléphoné aux «Nouvelles» pour dire que le «Groupe de Résistance Calédonienne» revendiquait cet incendie. Cette phrase a été répétée deux fois et le correspondant a raccroché.

A La Foa, il se racontait hier que la propriété Unger figurait comme refuge possible pour le FLNKS dans les projets de Eloi Machoro, et que ce serait la raison pour laquelle la maison a été incendiée.

Yves Unger, outre son mandat de conseiller municipal à La Foa, est éleveur et directeur de la CAMA, la Caisse d'Assurances Mutuelles Agricoles.

**GREVE ILLIMITEE  
CHEZ RENAULT ?**

Une grève que l'on qualifie «d'illimitée» est prévue à partir d'aujourd'hui chez Renault Calédonie. Les organisations syndicales voudraient que les horaires de travail, qui avaient été réduits à 32 heures repassent à 37h50 par semaine et ce «en raison de la reprise économique de ces dernières

**i. plusieurs centaines d'atteintes aux biens matériels**  
(incendies, saccages, vandalisme, édifices publics, cheptels, cultures, réseaux, cases, maisons, véhicules...)

René Guiart,

**Bourail**

**48 heures**

Gendarmes et gendarmes mobiles,

**Ouvéa**

**13 jours**

**j. des séquestrations et prise d'otages.**

Population européenne et wallisienne,

**Thio**

**3 semaines.**

Sous-préfet Jean-Claude Demar,

chef de la subdivision des Iles Loyauté,

**Wé**

**10 jours.**

## k. des moyens de maintien de l'ordre exceptionnels.

### Evolution des effectifs des forces armées et de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie (20 octobre 1984 – 15 janvier 1985)

**Au 20 octobre 1984:**

3 escadrons de gendarmerie-mobile (300) et 1 sous-groupe opérationnel (6)

**soit 306 officiers et sous-officiers.**

**Au 17 novembre 1984:**

6 escadrons de gendarmerie-mobile (600) + 1 sous-groupe opérationnel (6) + 3 CRS (260)

**soit 866 officiers et sous-officiers.**

**Au 6 décembre 1984:**

16 escadrons de gendarmerie-mobile (1600) + 1 GIGN (31)  
+ 4 sous-groupe opérationnel (24) + 385 personnels déjà implantés

**soit 2040 officiers et sous-officiers.**

**Au 15 janvier 1985:**

21 escadrons de gendarmerie-mobile (2100) + 3 sous-groupe opérationnel (24)  
+ 3 CRS (250) + parachutistes (250) + 385 personnels déjà implantés

**soit 3009 officiers et sous-officiers.**

### Tableau de l'état des forces armées et de maintien de l'ordre en Nouvelle-Calédonie en septembre 1987.

Forces Armées	Nombre de personnels	Forces de maintien de l'ordre public	Nombre de personnels
Armée de Terre	3400	Gendarmerie	2300
Armée de l'Air	120	C.R.S.	600
Marine	600		
<b>Total</b>	<b>4120</b>	<b>Total</b>	<b>2900</b>
<b>Total général</b>		<b>7020 personnels</b> <b>soit 1 militaire pour 44 habitants.</b>	

### DEUX MILLE SIX CENT QUARANTE HUIT GENDARMES EN CALEDONIE AU 1er AVRIL

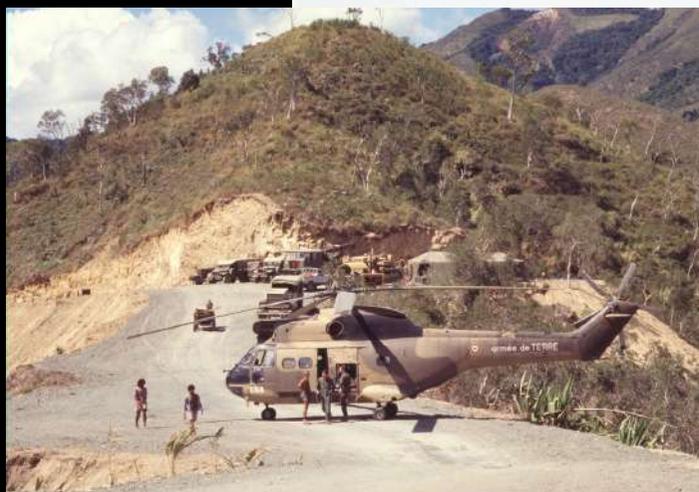
**Paris -** Deux mille six cent quarante huit gendarmes étaient stationnés au 1er avril en Nouvelle-Calédonie, a indiqué le ministre de la Défense, M. Charles Hernu, devant la commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée Nationale.

Cet effectif se décompose en 381 gendarmes territoriaux et 2 267 gendarmes mobiles détachés. Du 18 novembre

1984 au 1er avril 1985, la gendarmerie a mené 88 opérations sur réquisition, dont 83 en brousse et 5 à Nouméa, a précisé le ministre.

M. Hernu a rendu hommage aux forces de gendarmerie, qui, a-t-il dit, «ont accompli leur mission avec une discipline exemplaire, un sens élevé du devoir et une très grande et constante maîtrise».

**2648 au 1er avril 1985**



# Ouvéa, le paroxysme.



**4 gendarmes,  
19 militants  
indépendantistes,  
2 militaires**



*« La guerre est l'expression finale de l'impossibilité d'être ensemble et les guerres de légitimité en sont les formes les plus aigüe car elles opposent ceux qui auparavant étaient ensemble: les minorités aux majorités, les autochtones aux immigrants, les nations aux Etats... »*

Philippe Delmas, *Le bel avenir de la guerre*, Gallimard, 1995.



**La « Mission du dialogue »:**

*« (...) ramener, la paix  
dans les esprits et dans les coeurs. »*

**mai-juin 1988**

**L'iconique poignée de mains**  
**entre Jacques Lafleur, président du RPCR**  
**et Jean-Marie Tjibaou, leader du FLNKS**  
**entérinant l'Accord de Matignon.**

**26 juin 1988**



*« Matignon. Non pas ce compromis, mais au contraire, cette percée.  
Celle avancée. Cette victoire. Et d'abord, une victoire sur soi...  
La plus grande des victoires.  
Sur la douleur intime. Sur le ressentiment. Sur la légitime méfiance. »*

**Aimé Césaire.**

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, depuis le 10 mai de cette année, pas un jour ne s'est achevé sans que mon action et mes pensées ne soient tournées vers la Nouvelle-Calédonie.

Cinq jours auparavant, ce territoire lointain du Pacifique avait été une fois de plus ensanglanté par l'enchaînement des incompréhensions et des violences. (...) De ces heures intenses de discussion, j'ai retenu deux phrases.

La première est de M. Jacques Lafleur : « *Il est temps d'apprendre à donner, il est temps d'apprendre à pardonner.* »

La seconde est de M. Jean-Marie Tjibaou : « *La souveraineté, c'est la capacité de négocier les interdépendances.* »

Elles expriment à mes yeux, l'une et l'autre, la volonté de paix et de reconnaissance mutuelle de communautés dont le destin est bien de vivre ensemble, et non de mourir l'une par l'autre.

(...) L'important est qu'il n'y ait, demain comme aujourd'hui, ni vainqueur ni vaincu, et que seule triomphe une certaine idée que nous pouvons, en commun, nous faire de notre pays.

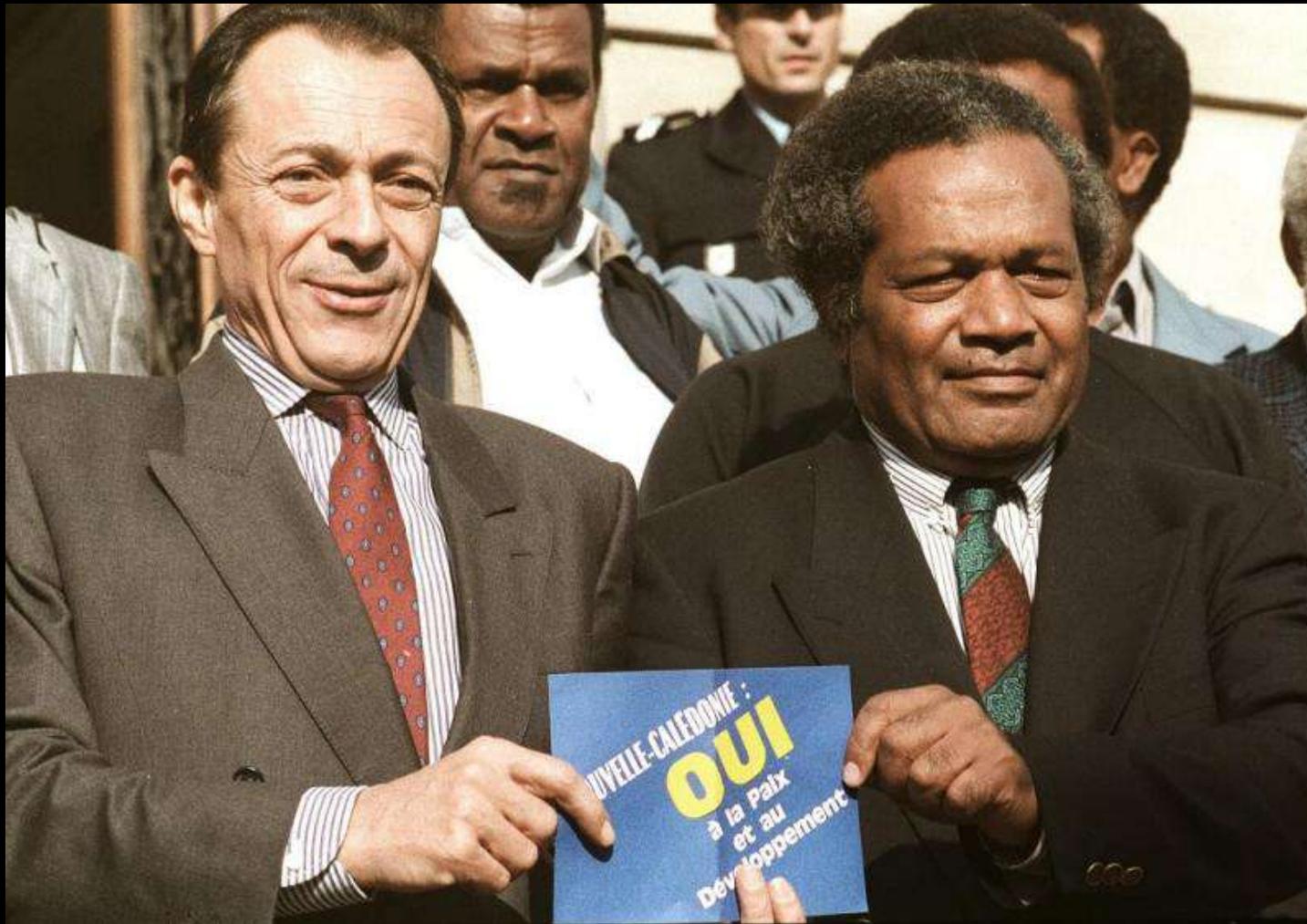
**Discours de politique générale du Premier Ministre Michel Rocard  
(29 juin 1988)**



**Les délégations du FLNKS et du RPCR  
à l'issue du 2ème round de négociations appelé « Accord Oudinot »,  
20 août 1988.**

## **Principales dispositions des accords de Matignon puis Oudinot.**

- **Administration directe de l'Etat pendant une période d'un an (juin 1988 à juin 1989)**
- **Statut de type fédéral**
- **Mise en place des provinces, collectivités locales de la République dotées de compétences étendues.**
- **Clé de répartition des finances publiques volontairement inégalitaire (50/32/18).**
- **Politique de rééquilibrage.**
- **Formation des femmes et des hommes et développement des compétences (plan des 400 cadres).**
- **Politique de grands travaux (ports, routes, désenclavement, transversale et côtière).**
- **Organisation d'un référendum national validant le processus institutionnel.**
- **Organisation d'un scrutin d'autodétermination dans 10 ans (1998).**
- **Création de l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK, 1989)**



**Michel Rocard et Jean-Marie Tjibaou pour le « Oui » au référendum national du 6 novembre 1988 sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.**

# 1988

## **LOI REFERENDAIRE**

(Loi n°88-1028 du 9 novembre 1988 suite à l'accord Matignon du 26 juin 1988)

### **EXECUTIF**

Haut-Commissaire assisté d'un comité consultatif composé des président et d'un vice-président de chaque assemblée de province + le président et un vice-président du Congrès.

### **ASSEMBLEE DELIBERANTE**

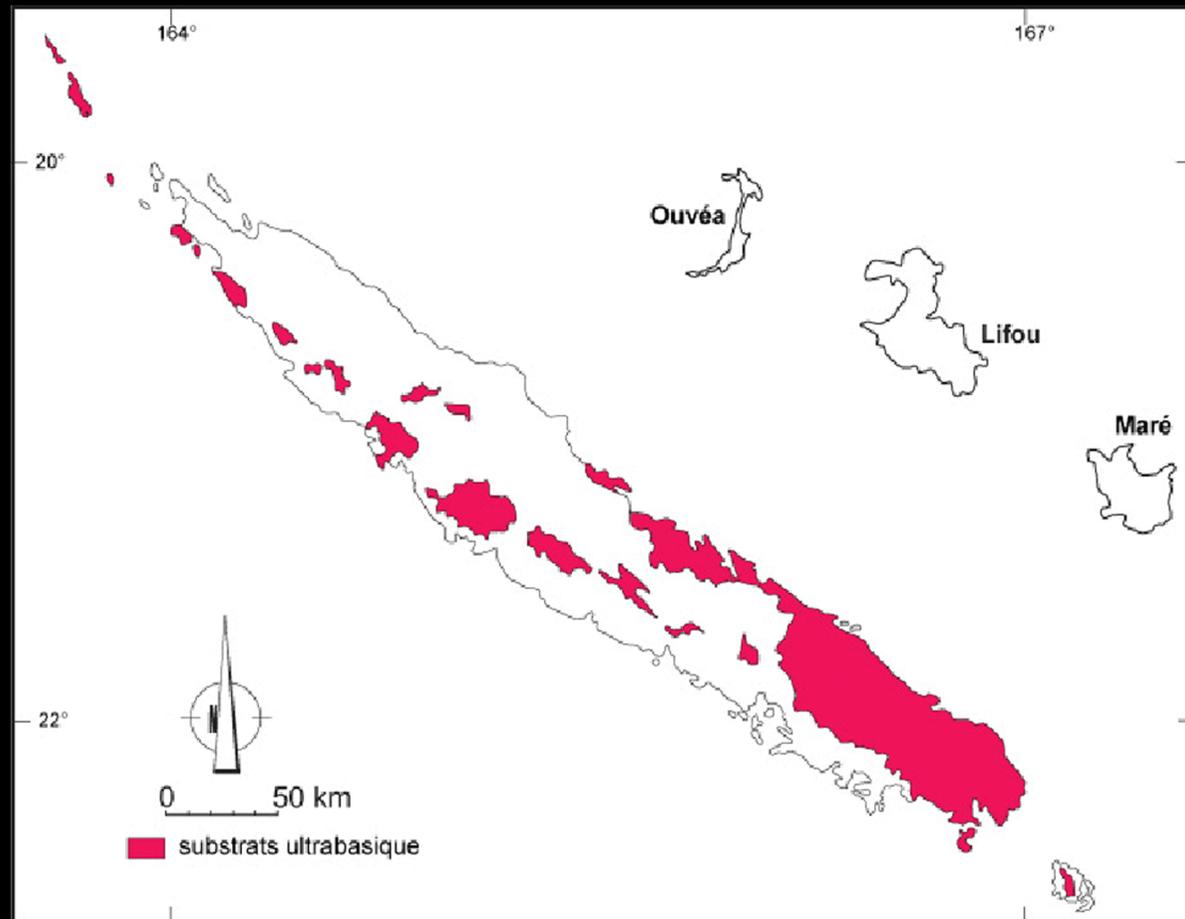
Congrès de la Nouvelle-Calédonie réunissant les membres des 3 assemblées de Province Nord, Sud et Îles avec un président et son bureau élu chaque année + une commission permanente et des commissions intérieures.

### **DECENTRALISATION LOCALE**

Création de 3 provinces, collectivités locales de la République. Chaque assemblée de province est élue au suffrage universel direct pour une durée de 5 ans. L'exécutif provincial est assuré par le président de l'assemblée.

Le découpage du territoire  
en 3 provinces: Nord, Sud et Iles  
Loyauté.





**Les terrains ultramafiques en Nouvelle-Calédonie, riches en métaux, couvrent environ un tiers de la superficie de la Grande Terre, soit environ 5 500 km<sup>2</sup>.**

16 Nov 1990

### La centrale thermique de Népoui bientôt une réalité



Le staff de direction d'Enceval sur le site de Népoui

Le dernier conseil d'administration de la Société Enceval a voté son feu vert pour la réalisation dans un délai de quelques deux années au plus de la centrale thermique de Népoui. Une opération qui sera sans aucun doute la plus importante réalisation industrielle de ce dernier quart de siècle sur le Territoire. A part bien entendu celles entreprises par la société Le Niolés...

Cette intention a été donnée mercredi 14 novembre à la mairie de Foya par M. De Mazancourt, directeur général de la SLN. Enceval, le maître et les élus du conseil municipal de Foya ont signé des conventions tout spécialement pour contracter les grandes lignes du projet...

### Un investissement de plus de trois milliards de francs

Les élus pour la future centrale et prochainement dix-neuf chantiers. L'investissement de la SLN de Népoui a été fixé par Enceval. La centrale occupera une surface de 2 ha 5 ares et sera constituée sur un terrain situé entre le quai de plaisance, accolé à la forêt de Maris...

Gérard WAZEMAN

### Le PDG de la SLN affiche une confiance relative

Objectifs : 42 000 tonnes en 90, 47 000 tonnes en 91

Les 21, 5 milliards d'investissements maintenus malgré la baisse des cours et la conjoncture



Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

Industrie nickelée à Niéba, dans le sud de la Nouvelle-Calédonie

PROVINCE SUD

L.N.C. 17.11.1990.

## Les équipements au concret

Comme les deux autres Provinces, la Province Sud se fait, se personnelise. Femmes concrètes d'une politique de développement engagée depuis deux ans, les grands travaux progressent selon des lignes prioritaires très précises.

Nous avons voulu faire le point sur l'ensemble de ces engagements tels que nous les a précisés Pierre Broste-guez, deuxième vice-président de la Province. La politique d'équipement de la Province Sud, expliquée, a été définie. Il y a déjà deux ans par son président Jacques Lafleur, lorsqu'il a exprimé son programme économique et social à l'issue des accords de Matignon: développement de projets économiques de taille internationale et action de grande envergure en faveur de l'habitat social.

Sur le premier point, il est clair en effet, qu'accroître la production intérieure de la Nouvelle-Calédonie par la création d'industries viables est la seule façon de préparer l'avenir de la jeunesse et de assurer les vieux jours des personnes du troisième et quatrième âge. Sur le second point, il est vrai qu'un modèle d'habitat très social, tout était à faire. Cette action émergente a été engagée d'emblée. Et aujourd'hui, tout le monde, depuis les plus hauts représentants de l'Etat jusqu'aux membres des plus petites associations, se rend enfin compte qu'il s'agit vraiment d'une priorité absolue.

Il faudra en outre accompagner l'essor de l'habitat social d'une politique des transports interurbains cohérente et adaptée. Quant à l'expansion économique, elle ne peut se faire, elle ne peut plus, sans la réalisation d'infrastructures d'accompagnement: désenclavement du territoire, routier à l'entrée de Nouméa, équipements culturels, éducatifs, sanitaires et sportifs dignes de ce nom.



Quatre-vingt logements sociaux seront construits à Ducos-Tiéti. Il s'agit de l'opération 104 logements

### L'habitat social en effervescence

Comme les deux autres Provinces, la Province Sud se fait, se personnelise. Femmes concrètes d'une politique de développement engagée depuis deux ans, les grands travaux progressent selon des lignes prioritaires très précises.

Nous avons voulu faire le point sur l'ensemble de ces engagements tels que nous les a précisés Pierre Broste-guez, deuxième vice-président de la Province. La politique d'équipement de la Province Sud, expliquée, a été définie. Il y a déjà deux ans par son président Jacques Lafleur, lorsqu'il a exprimé son programme économique et social à l'issue des accords de Matignon: développement de projets économiques de taille internationale et action de grande envergure en faveur de l'habitat social.

Sur le premier point, il est clair en effet, qu'accroître la production intérieure de la Nouvelle-Calédonie par la création d'industries viables est la seule façon de préparer l'avenir de la jeunesse et de assurer les vieux jours des personnes du troisième et quatrième âge. Sur le second point, il est vrai qu'un modèle d'habitat très social, tout était à faire. Cette action émergente a été engagée d'emblée. Et aujourd'hui, tout le monde, depuis les plus hauts représentants de l'Etat jusqu'aux membres des plus petites associations, se rend enfin compte qu'il s'agit vraiment d'une priorité absolue.

Il faudra en outre accompagner l'essor de l'habitat social d'une politique des transports interurbains cohérente et adaptée. Quant à l'expansion économique, elle ne peut se faire, elle ne peut plus, sans la réalisation d'infrastructures d'accompagnement: désenclavement du territoire, routier à l'entrée de Nouméa, équipements culturels, éducatifs, sanitaires et sportifs dignes de ce nom.

Comme les deux autres Provinces, la Province Sud se fait, se personnelise. Femmes concrètes d'une politique de développement engagée depuis deux ans, les grands travaux progressent selon des lignes prioritaires très précises.

Nous avons voulu faire le point sur l'ensemble de ces engagements tels que nous les a précisés Pierre Broste-guez, deuxième vice-président de la Province. La politique d'équipement de la Province Sud, expliquée, a été définie. Il y a déjà deux ans par son président Jacques Lafleur, lorsqu'il a exprimé son programme économique et social à l'issue des accords de Matignon: développement de projets économiques de taille internationale et action de grande envergure en faveur de l'habitat social.

Sur le premier point, il est clair en effet, qu'accroître la production intérieure de la Nouvelle-Calédonie par la création d'industries viables est la seule façon de préparer l'avenir de la jeunesse et de assurer les vieux jours des personnes du troisième et quatrième âge. Sur le second point, il est vrai qu'un modèle d'habitat très social, tout était à faire. Cette action émergente a été engagée d'emblée. Et aujourd'hui, tout le monde, depuis les plus hauts représentants de l'Etat jusqu'aux membres des plus petites associations, se rend enfin compte qu'il s'agit vraiment d'une priorité absolue.

## logement social

## énergie

## nickel

Des Nouvelles

NOUMEA

3-1-1991

LE BUDGET DU NORD

## Deux milliards de routes en 91

La province Nord consacrera deux milliards 184 millions à son programme 91 de voirie routière. Somme considérable, mobilisée pour plus de la moitié par la transversale Koné-Tiwaka, grâce à une participation supplémentaire de l'Etat de près d'un milliard. Les arbitrages à cet égard n'ont pas encore été définitivement rendus, mais les discussions du Comité de suivi et les différents contacts pris avec les ministères ont conduit les élus du Nord à considérer que l'inscription d'une recette complémentaire de 957 millions n'était "pas illusoire".

Priorité du Nord, les travaux routiers ont donc fait vendredi l'objet d'une délibération particulière fixant le programme des opérations 91. D'abord 126 millions d'études, dont 80 pour la transversale, 20 pour l'axe Houailou-Canala, et 20 autres pour des ouvrages d'art. La Koné-Tiwaka a été dotée d'un milliard 478 millions, affectés aux terrassements de la section Phade-Néami (530 millions), à la chaussée de la section Néami-Ouamindou (298 millions) et aux terrassements et aux reprises de talus de la section Ouamindou-Tiwaka (650 millions). Plus que jamais, la transversale sera donc, en 91, le plus gros chantier routier jamais réalisé sur le

Territoire. Sur l'axe Houailou-Canala, 280 millions permettront le pavage de la section Koné (70 millions) et surtout la réalisation du fameux pont de la Kamoui, entre Houailou et Poré (210 millions). Sur les autres itinéraires, la province a affecté 40 millions aux grosses réparations, 140 millions au col des Roussettes, essentiellement pour la réfection complète du kilomètre mauvais tronçon du versant Est sur 4,5 kilomètres entre le sommet et le creek Maillard et enfin 120 millions au tronçon Ougéa-Pouébo, à l'exception du Col d'Amos dont la réfection, qui n'a pas été chif-

frée mais s'annonce importante, n'est pas encore à l'ordre du jour. L'effort d'investissement du Nord en faveur de ses routes a été souligné vendredi en séance publique. Certes, comme l'a fait valoir Robert Frouin, des secteurs sont "oubliés". Mais il sera difficile d'aller au-delà pour l'année qui commence, a-t-il été précisé. Du moins sur le budget d'investissement, dont la marge de manœuvre ne sera pas aussi large que l'an dernier. Le maire de Koumac a néanmoins souhaité que la province, en marge de ses travaux neufs, ne laisse pas se dégrader le reste de son réseau routier.

## réseau routier

POUEBOU

### Hôpital de la côte Est : 44 lits pour environ 700 millions

L'hôpital de la côte Est sera provincial, mais payé par l'Etat, avec des sous déjà donnés au Territoire et qu'il faudra reverser à la province Nord. Situation relativement complexe qui motivait, hier après-midi à Pouébo, une réunion de concertation entre la province et l'Etat, dont le représentant, Bernard Grasset, avait fait le déplacement et visitait pour la première fois le siège "provisoire" de la province Nord.

Ce sera un peu compliqué au plan juridique, mais le principe en est admis depuis plusieurs mois déjà: la province aura la maîtrise d'ouvrage du futur hôpital de la côte Est, qui sera implanté à Poindimié sur le site de l'ancien centre de repos de la SLN. Il faudra donc, mais le temps ne presse pas, lui transférer le demi-milliard de crédits d'Etat qui avaient été inscrits au budget du Territoire à l'époque de l'ancien projet, dont les travaux avaient même commencé à Tiéti avant le blocage foncier dont on se souvient et dont quelques gendarmes mobiles avaient fait les frais.

Autre temps, autres mœurs. Depuis, le problème foncier a été réglé, et un nouveau site retenu. Le dossier a également franchi, au cours des derniers mois, le pas décisif de l'évaluation technique. La province avait souhaité un équipement plus modeste qu'à l'origine, mieux adapté aux besoins réels, sensiblement identique à l'hôpital de Koumac. Et ce sera le cas puisque l'hôpital de la côte Est, dont le dossier technique définitif sera bouclé entre Dttas et Dpass-Nord avant la fin décembre, comprendra 44 lits: 12 en maternité, 14 en médecine et 18 en chirurgie. Il fonctionnera avec un chirurgien, un anesthésiste réanimateur, un médecin en renfort de celui de la circonscription, trois sage-femmes et une quinzaine d'infirmiers. Conçu pour pouvoir grandir en cas de besoin, il s'adressera dans un premier temps à une population de l'ordre de 16 à 20.000 habitants, et son coût de fonctionnement, estimé à 200 ou 250 millions par an, devrait être dans une large mesure compensé par les économies d'évacuations sanitaires qu'il permettra. D'autres que les lits libérés dans les circonscriptions pourront être réutilisés à d'autres fins, notamment pour des hospitalisations "moyenne durée" d'handicapés ou de personnes âgées.

La construction de l'hôpital devrait pour sa part tourner autour des 700 millions, chiffre encore à préciser puisque certains des éléments d'appréciation datent de trois ans et demandent à être réévalués. L'avant-projet sommaire, et dont le coût définitif, devra être connu d'ici la mi-91, et la pose de la première pierre devrait intervenir au cours du second semestre de l'année prochaine. D'ici là, l'Etat et la province tiendront une nouvelle réunion de concertation, à la mi-février. La province, qui a déjà partiellement supporté, dans le cadre du Contrat de Développement, le surcoût induit par le changement de site, souhaite à l'évidence que la construction de l'hôpital de Poindimié soit entièrement financée par l'Etat, d'autant qu'elle devra elle-même faire face aux besoins en logements, pour environ 200 millions.

### calédonie HEBDO SIGNATURE PROVINCE SUD GROUPE NISSHIN

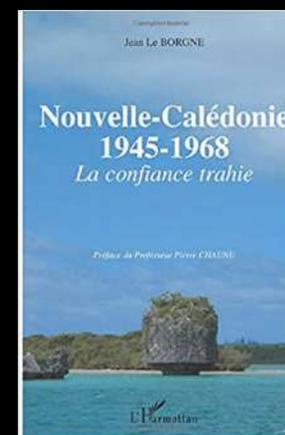
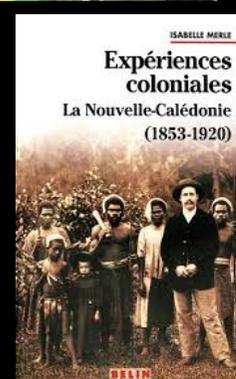
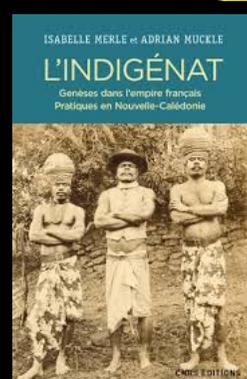
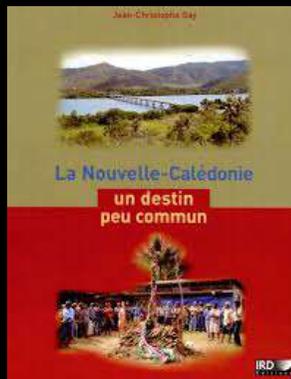
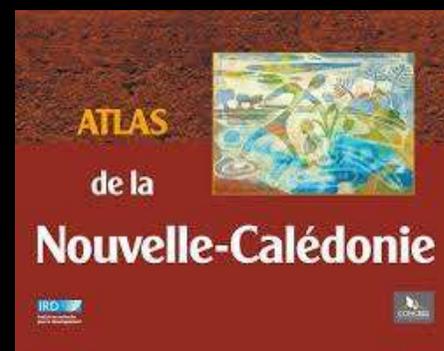
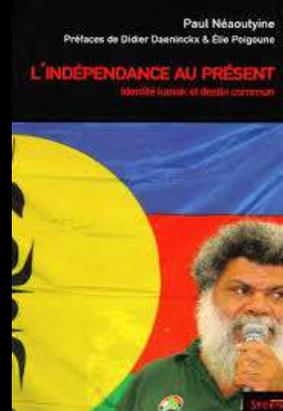
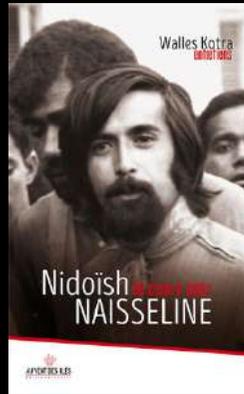
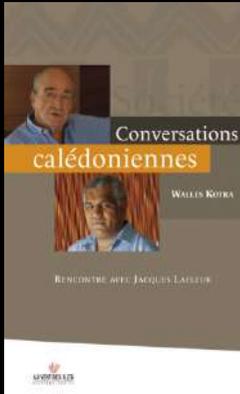
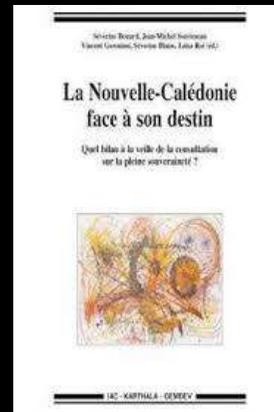
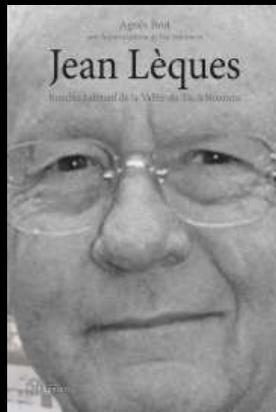
## LES CONDITIONS DU DÉVELOPPEMENT

JEUDI dernier à la Chambre de Commerce, le président de la Province Sud, Jacques Lafleur, et le PDG du Groupe Japonais "NISSHIN", Kasuo Kamiyama, ont officiellement signé les premiers actes du programme d'investissements touristiques que le groupe nippon entend réaliser sur le Territoire. L'événement a marqué l'actualité de la semaine écoulée. Dans ce numéro, l'Hebdo revient sur la chronologie des opérations, et vous propose de découvrir en exclusivité des planches couleurs qui vous permettront de mieux situer et mieux visualiser le projet.



## santé et médecine

## tourisme



Quelques pistes de lecture...

Merci de votre attention et bonne fin de soirée.



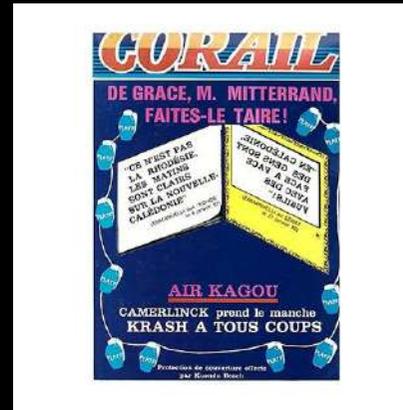
**Premier lever du drapeau présenté comme celui du futur Etat indépendant et mise en place du gouvernement provisoire de Kanaky, tribu de La Conception, 1er décembre 1984.**



**Création de Radio Djiido, 24 septembre 1985**



**Création de l'hebdomadaire Bwénando, 1er juillet 1985**

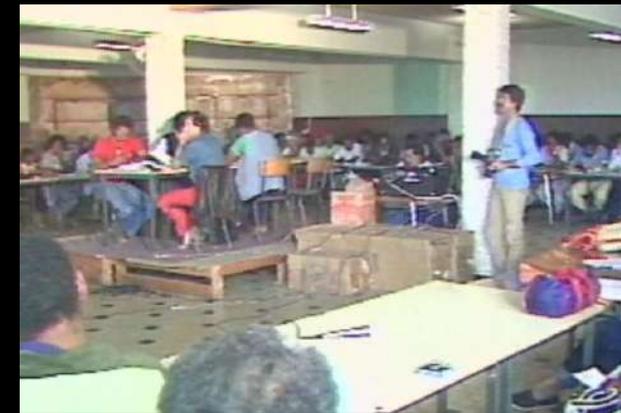


# Edipop

**Création des Editions Populaires, 13 mai 1985**



**Création de Radio Rythme Bleu, 3 mars 1985**



**Création du Front de Libération National Kanak Socialiste, Nouméa, 22-24 septembre 1984**